Edition quotidienne — Quebec, Mardi, 9 Avril 1889 — 9e annee No. 220

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an $3 00
Huit mois 2 00
Six mois 1 50
Trois mois 1 00

L'abonnement est strictement payable d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an, au comptant d'avance $0 75

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIF DES ANNONCES.

Premiere insertion $0 10
Autres insertions publiee tous les jours 0 05
Trois fois par semaine 0 08
Deux fois par semaine 0 07
Avis de naissance, mariage ou deces 0 25

Les annonces suivantes sont insérées pour un cent le mot :—Demande d'emploi—Demande de domestiques ou d'employés—Annonces pour chambres ou pension. Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toutes lettres, etc., concernant l'administration devront être adressées à BELLEAU & CIE. Bureau de "L'Electeur", 111, Cote Lamontagne, et toutes lettres etc., concernant la rédaction à ERNEST PACAUD directeur de la rédaction.

ERNEST PACAUD, directeur de la redaction. — BELLEAU & Cie, administrateurs BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec. — ULRIC BARTHE, redacteur

QUÉBEC, 9 AVRIL 1889

LOUIS FRECHETTE

LE NOUVEAU GREFFIER DU CONSEIL LEGISLATIF

Par un arrêté ministériel du cinq de ce mois, le gouvernement a nommé M. Louis Fréchette greffier du Conseil législatif de cette province, en remplacement de M. Georges de Boucherville, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il n'y aura qu'une seule voix dans tout le pays, et même de l'autre coté de l'Océan, dans la vieille France, pour applaudir à cet acte de l'Exécutif. M. Fréchette a toujours été un des plus forts jouteurs du parti libéral dans la presse aussi bien que sur les hustings et en parlement. Dès 1871, âgé de trente-et-un ans à peine, il entreprit la tâche héroïque de conquérir le comté de Lévis considéré depuis longtemps comme l'un des châteaux-forts du parti conservateur. Seul, sans ce nerf des campagnes électorales, — l'argent ;— appuyé uniquement par sa valeur personnelle et par une indomptable volonté, il se lança dans une mêlée où toutes les chances étaient contre lui. Il savait que, s'il n'emportait pas la place de haute lutte, il pourrait s'établir et se maintenir au moins dans quelques postes avancés. L'élection se faisait pour la représentation du comté à l'Assemblée législative, et après une bataille vaillamment conduite de part et d'autre, le candidat conservateur fut élu.

Mais M. Fréchette, quoique vaincu une première fois, n'abandonnait pas la partie. Au cours de la lutte il avait augmenté considérablement le nombre de ses partisans. Sa parole chaude, ardente, convaincue, l'avait grandi tout d'un coup dans l'opinion publique. On sentait qu'il y avait chez lui non seulement un honnête homme, mais encore un talent réellement supérieur, fort dans l'attaque, prompt à la riposte et doué de cet esprit gaulois qui sait, d'un seul mot, mettre les rieurs de son côté, quand on l'attaque sur le terrain de la plaisanterie. Il avait eu affaire à forte partie, mais il était sorti du combat avec tous les honneurs et brillant d'un nouveau prestige.

L'année suivante, en 1872, il posa hardiment sa candidature dans le même comté pour la représentation du parlement fédéral. Cette lutte fut encore plus vive que la précédente. Les adversaires, sentant que le comté allait leur échapper, mirent tout en œuvre pour écraser un débutant dont les premiers coups frappaient si fort et si dru.

Le ban et l'arrière ban du parti se ruèrent sur lui ; et cette fois encore, il fut défait. Mais sa réputation s'était accrue davantage et il s'était fait un grand nombre de nouveaux partisans très-influents qui lui promettaient la victoire dans une campagne nouvelle.

Cette espoir ne fut pas trompé, et aux élections générales suivantes, lors de la retraite du cabinet de sir John, sur la question du Pacifique, en 1873, M. Fréchette fut élu par une très-bonne majorité, et fut un des partisans les plus en vue du cabinet Mackenzie-Dorion. La lutte avait été terrible cette fois encore, mais la victoire était définitivement passée sous les drapeaux du jeune et brillant jouteur.

Parlant également bien les deux langues, M. Fréchette prit une grande part aux discussions et fit rapidement sa marque dans la chambre des communes pendant cinq années qu'il y représenta le comté de Lévis.

Ce fut grâce à ses efforts énergiques que St-Joseph de Lévis fut doté de la cale-sèche qu'il possède aujourd'hui. Mais, hélas !—les électeurs ont de ces singuliers retours,—ce fut cette même cale-sèche qui lui fit perdre le comté à l'élection suivante. Le gouvernement ne pouvait employer aux travaux du bassin de carénage qu'un certain nombre d'ouvriers et le député avait des demandes de la part d'un millier de ces électeurs. Tous ceux qui furent refusés devinrent autant d'ennemis et M. Fréchette perdit sa majorité, après avoir ruiné sa clientèle et englouti son modeste avoir pour servir son parti.

Ce fut sans doute un mal pour un bien: car si notre poete eût continué à faire de la politique, la province ne possèderait pas sans doute aujourd'hui les œuvres de maître dont elle est si fière à juste titre.

Quoi qu'il en soit, M. Fréchette a bien réellement *libéralisé* le comté qui est représenté aujourd'hui par le Dr Guay au parlement fédéral et par M. F. X. Lemieux à la chambre locale.

M. Fréchette a donc bien mérité de son parti, et il est juste que celui-ci le récompense maintenant qu'il en a l'occasion.

Mais ce ne sont pas là les seuls titres que M. Fréchette avait à faire valoir. Outre ses services politiques, au-dessus même de ces services, il y a encore sa haute personnalité littéraire qui le recommandait nécessairement à l'attention du gouvernement.

Il a toujours été entendu que ceux des emplois du Conseil législatif et de l'Assemblée qui laissent quelques loisirs à leurs titulaires, pendant la vacance, doivent être donnés de préférence aux écrivains qui s'occupent de littérature, de science ou d'histoire et qui contribuent ainsi à faire connaitre et à grandir au dehors le nom de notre pays.

Or, parmi tous ceux qui avaient des droits sous ce rapport, le nom de M. Fréchette s'imposait en première ligne : il était bien l'homme capable de suivre les belles traditions de son distingué prédécesseur M. Georges de Boucherville, l'auteur si connu de *Une de perdue deux de trouvées* et de tant d'autres œuvres qui honorent son multiple talent.

En nommant à cette succession l'auteur de *la Légende d'un peuple*, le poète lauréat de l'Académie française, M. Mercier a donc fait un acte de justice et de reconnaissance nationale que tout le monde approuvera sans distinction de parti.

Nous donnons, pour compléter cet article, quelques détails biographiques sur le nouveau titulaire.

M. Fréchette (Louis) est né à Lévis, le 16 novembre 1839.

Tout jeune encore, il eut la douleur de perdre sa mère et commença dans le deuil le rude apprentissage de la vie.

Il commença son éducation au collège des Frères des Ecoles Chrétiennes nouvellement établi à Lévis sous la direction du frère Herménigilde qui a laissé de si beaux souvenirs dans notre pays. Puis il étudia successivement au collège Ste-Anne, au séminaire de Québec et enfin au séminaire de Nicolet, où il termina un cours brillant qui laissait entrevoir déjà les lauriers qu'il devait cueillir plus tard dans le champ de la littérature et qui se révélèrent dans son premier volume de poésie, *Mes Loisirs*, publié en 1863. En 1864, il était admis au barreau. Mais les chicanes de la loi et la poudre des dossiers étaient peu faites pour cet esprit rêveur soulevé sur les ailes de la poésie.

Aussi, en 1866, trouvant que la profession avaient des voies trop pénibles et sentant qu'il n'avait pas ici, pour le moment du moins, cet avenir qu'il rêvait, il partit pour Chicago, où il demeura jusqu'en 1871. Il rédigea pendant quelque-temps *The Tribune* et l'*Amérique* et se fit remarquer par l'énergie et la souplesse de son style. C'est dans cette ville qu'il écrivit cette philippique si brûlante,—terrible comme les *Châtiments* de Victor Hugo, et intitulée *La voix d'un exilé*.

Il fut aussi pendant deux ans le secrétaire-correspondant du "Land Bureau, Illinois Centre Railway."

Mais il est dur de vivre loin des siens, et le pain de l'étranger est amer à la bouche. En 1871, le mal du pays se fit sentir et M. Fréchette revint au pays. C'est alors que commença sa vie politique. Malgré cette existence tourmentée, il n'oublia pas cependant ses chers travaux littéraires, et, en 1877, il publiait un nouveau volume de poésie intitulé *Pêle-Mêle*, bien supérieur à ses premiers essais. Articles de journaux et de revues, polémique, études variées : tous les sujets étaient abordés par sa plume brillante et facile. Il montait sûrement et rapidement vers cette renommée qui l'a maintenant pris sur ses ailes.

Deux ans plus tard, il publiait un troisième volume intitulé *Fleurs Boréales et Oiseaux de Neige*. Son talent s'y révélait dans ce qu'il a de plus élevé et de plus délicat à la fois. Aussi, personne ne fut surpris d'apprendre, en 1881, que cette œuvre charmante venait d'être couronnée par le plus haut tribunal de l'univers, l'Académie française.

C'était un hommage éclatant, mais bien mérité, rendu au génie du poète.

Au milieu de ces travaux divers, M. Fréchette a encore trouvé le temps de rédiger la *Patrie* pendant plusieurs années et d'écrire ces fines chroniques qui font voir son talent sous un jour tout nouveau.

Mais ce qui a mis le sceau a sa réputation, c'est la publication de son dernier volume *La légende d'un peuple*, imprimé à Paris dans le cours de l'année dernière. Cette œuvre restera ; et si M. Fréchette voulait aujourd'hui se reposer de ses fatigues, ce livre seul suffirait pour faire passer son nom à la postérité.

La dernière production de sa plume a peut-être cependant une plus grande perfection : c'est ce délicieux petit poème que tout Québec a applaudi dernièrement à la salle de Musique, *Jean-Baptiste de La Salle*.

M. Fréchette l'a lu le mois dernier à Montréal, dans une grande fête donnée à l'institut des Frères, Mont-Saint-Louis, et présidée par Sa Grandeur Mgr Fabre. L'œuvre a été tellement goûtée que les Messieurs du séminaire de Montréal ont voulu l'entendre à leur tour, et quelques jours après tous les professeurs du séminaire, accompagnés de tous leurs élèves, se sont rendus expressément au Mont-Saint-Louis pour y applaudir le poème que M. Fréchette a récité en leur présence.

En 1877, M. Fréchette épousait Mlle Emma Beaudry, dont la société de Québec a pu apprécier, il y a quelques années, les aimables qualités et l'esprit charmant.

Terminons ces lignes nécessairement incomplètes, par un trait qui fait honneur autant au poète qu'à une des institutions les plus renommées de notre district.

Vendredi dernier, M. Fréchette était invité a aller dire des vers au couvent de Sillery, et après qu'il eut récité en présence des Religieuses et de leurs élèves plusieurs de ses plus belles pièces et quelques morceaux choisis d'autres poètes, on lui présenta la belle adresse que nous reproduisons et on chanta aussi en son honneur les couplets suivants, composés pour la circonstance :

A LOUIS HONORÉ FRÉCHETTE,
Peoète-lauréat de l'Académie Française.

1er COUPLET.

Sur ma tremblante lyre,
En accords ravissants,
Que je voudrais redire
Les merveilleux talents
De l'illustre Poète
Dont la gloire, en tous lieux,
Sous notre ciel reflète
Ses rayons lumineux.

2ème COUPLET.

Lorsque de la nature
Sonnera le réveil,
Sous nos bois en verdure
Quel poétique accueil !!!
Les oiseaux du bocage
Gazouillant, pleins d'espoir,
Tiendront sous l'ombrage
A revenir l'assoir.

CHŒUR.

Dans notre histoire,
Ton nom se gravera,
Poète dont la gloire (bis.)
En tous pays s'immortalisera
Pour tant de bienveillance,
Emporte l'humble fleur
De la reconnaissance.
Cueillie en notre cœur.

5 avril 1889.

A LOUIS HONORÉ FRÉCHETTE,

Docteur ès-lettres de l'université Laval ; Poète-lauréat de l'Académie française.

5 avril, 1889.

Que ne nous est-il donné de vous redire avec des lèvres plus éloquentes la joie que nous apporte en ce jour votre présence au milieu de nous, et la reconnaissance que nous conserverons de cette faveur tant désirée !

Oui, nous n'avons que de bien faibles paroles pour traduire les élans de nos cœurs heureux ; mais une douce pensée vient encourager en ce moment nos timides efforts.

Puisque l'œil du poète ne cherche, dit-on, qu'à pénétrer sans cesse au delà de tout ce qui est sensible, et que son oreille délicate parvient à découvrir jusque dans les bruits même les plus confus, les merveilleux accords d'une ravissante harmonie, nous avons l'espoir que sous l'écorce de notre langage imparfait, vous saisirez aussi avec bonheur la note mélodieuse de sentiments que chanterait si bien votre lyre inspirée.

Depuis longtemps, Monsieur, votre brillante renommée a précédé vos pas dans notre paisible solitude et soulevé dans nos cœurs un légitime orgueil. Nous savons de quelle auréole vous avez entouré déjà l'histoire littéraire de notre Canada bien-aimé, et comment vous avez su prouver à tous que le feu sacré du génie peut aussi brûler dans notre froid climat. Nous savons avec quelle joie et quel honneur notre mère-patrie couronna votre luth harmonieux et vous accueillit sur les degrés de son illustre Parnasse. Nous savons que sur ce sol chéri, tout canadien passant un jour, pourrait consoler son cœur des tristesses des l'exile en respirant le doux parfum des Fleurs Boréales partout semées sous ses pas. Nous savons aussi avec quels élans d'enthousiasme l'on vit encore se poser au front de notre jeune littérature le joyau précieux de cette épopée nationale que, chantre vainqueur et toujours affectionné aux plages natales, vous revintes joyeux moduler au nid, sur les bords même du St. Laurent.

Nous avons entendu, enfin, l'écho des voix nombreuses acclamant le poème lyrique dont la simple lecture a fait tressaillir notre âme, et dont il nous tarde tant de voir mieux ressortir aujourd'hui les beautés.

Permettez-nous de vous dire, Monsieur, combien nous sommes heureuses de vos brillants et nombreux succès, et quelles bénédictions abondantes nous appellerons sans cesse du ciel sur votre muse immaculée. Puissent nos humbles accents d'aujourd'hui, ajouter une note au concert de félicitations qui vous sont adressées de toutes parts, et vous prouver les sentiments de profonde gratitude dont nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien accepter le sincère hommage."

C'est une attention délicate qui honore le poète, nous le répétons, et qui honore en même temps celles qui en ont eu l'heureuse pensée.

VAINES VANTARDISES

On se rappelle avec quel ensemble nos adversaires ont fait sonner haut le prétendu succès de l'emprunt négocié l'été dernier par le gouvernement fédéral, et comme il en ont profité pour rabaisser le mérite de l'opération magnifique faite par le gouvernement Mercier en obtenant pour l'emprunt de la province des conditions bien supérieures à tout ce qu'on avait vu auparavant.

A en croire les administrateurs du gouvernement fédéral, l'emprunt de l'hon. M. Shehyn était éclipsé, enfoncé. Jamais, s'il eût fallu en croire les organes tories, administration n'avait remporté un semblable succès financier.

Aujourd'hui, il faut en rabattre de cet enthousiasme, car l'opération est loin d'être aussi merveilleuse qu'on l'a dit.

Vendredi dernier, l'honorable M. Foster a fait, en réponse à une interpellation de sir Richard Cartwright, des aveux pénibles qui montrent l'emprunt de juin dernier sous un jour absolument défavorable.

Ainsi, ce fameux emprunt qu'on a tant vanté n'a pas été négocié pour cinquante ans à 3 pour cent, comme on s'était plu à le faire croire, mais seulement pour dix ans, avec une obligation distincte de la part du gouvernement fédéral de racheter sur le stock, chaque année, un montant d'à peu près $1,700,000 aux prix courant des marchés.

Chacun comprend facilement qu'une telle obligation mérite d'être répudiée. D'après cette convention, les porteurs du stock n'ont qu'à attendre une hausse considérable à la bourse et choisir ce moment pour mettre le gouvernement en demeure d'observer ses engagements. Tel que négocié, le dernier emprunt fédéral coûtera au pays 8 et 10 par cent au lieu de 3, et permet aux spéculateurs de Londres de s'enrichir au détriment des Canadiens.

Jamais pareille bévue n'a été commise par un ministre des finances.

ACTUALITÉS

Le temps qu'il fera dans les 24 heures.

Observatoire de Toronto,
8 avril, 11 h. p. m.

Haut et Bas Saint-Laurent : — Vents légers et modérés ; beau temps ; température douce.

Golfe Saint-Laurent. — Vents modérés ; temps en partie nuageux ; peu de changement dans la température.

L'hon. M. Mercier est parti hier soir pour Montréal, où il va passer quelques jours dans sa famille.

Il sera de retour au commencement de la semaine prochaine.

Il y a eu réunion du conseil des ministres hier après-midi.

Tous les ministres à l'exception de l'hon. M. Mercier, qui est parti hier soir pour Montréal, sont à Québec.

Nous avons publié vendredi dernier le cri de triomphe que les sorties du *Canadien* ont arraché au *World* de Toronto. Voici celui du *Mail* :

JESUITES INTRIGUES

"LE CANADIEN" MAKES SOME SIGNIFICANT ADMISSION

A Tactical Mistake in Papal Diplomacy. —The Jesuits Loss Greater Than Their Gain. —Quebec Catholic Place in a False Position.—The Quebec Hierarchy Snubbed.

(*Traduction*)

LES INTRIGUES DES JESUITES

ADMISSIONS SIGNIFICATIVES DU "CANADIEN"

Vacillations de la diplomatie papale.—Les Jésuites y perdent plus qu'ils n'y gagnent.—Fausse position pour les catholiques de Québec.—Soufflet à la hiérarchie de Québec."

La *Minerve* approuve la nomination de M. Louis Fréchette comme greffier du Conseil législatif.

Dans le quartier Saint-Jean hier soir, notre ami M. le docteur Morin avait une majorité de 46 voix sur son adversaire, M. Bussière.

Les derniers sinistres :

Terrible conflagration à Savannah, ville des Etats-Unis ; pertes près de $1,500,000.00.

A Norfolk, état de Virginie, incendie d'un pâté de maisons, causé par la dernière tempête, et inondation : perte près de $500,000.00. Toute la partie basse de la ville inondée.

Incendie de la grande fabrique Hubbert & Cie., de Pittsburg, Pensylvanie.

A Surat, dans les Indes, des centaines de maisons ont été détruites par le feu. Pertes évaluées à £200,000.

Le principal quartier d'affaires de Clarksdale, Missouri, réduit en cendres, samedi dernier.

Incendie de la gare du chemin de fer Southern Circinnati, à Somerset, Kentucky.

Collision sur le chemin de fer Santa et Fe, Californie.

M. G. Tanguay, architecte, est arrivé à Québec ce matin de retour d'un voyage de 4 mois en Europe.

M. Gaspard Pacaud, député du comté d'Essex à la législature d'Ontario et frère de M. Ernest Pacaud, directeur de l'*Electeur* est en cette ville.

Nous tenons de bonne source que l'honorable M. P. J. O. Chauveau, shérif à Montréal, a consenti à prononcer le discours de circonstance le vingt-quatre juin prochain, jour de la Saint-Jean-Baptiste, à l'occasion de l'inauguration de la statue qui sera érigée sur les bords de la rivière Lairet.

On se souviendra qu'en 1855, lors de de l'inauguration du monument des braves, chemin Ste Foye, M. Chauveau prononça alors un discours tellement éloquent que jusque aujourd'hui ce discours est considéré comme étant la plus belle page qui ait été écrite sur l'histoire du Canada.

En 1880 lors de la grande convention nationale le patriotisme de M. Chauveau lui inspira un de ces discours à l'emporte pièce qui restent et qui enrichissent l'histoire d'un pays.

Nos félicitations à la société St Jean Baptiste d'avoir induit M. Chauveau à prendre part à la grande fête du 24 juin prochain.

L'agitation contre les Jesuites

Toronto, 8 avril. — Les journaux du matin publient une liste de résolutions passées par les loges orangistes, réprouvant la conduite des députés à la Chambre des Communes qui ont voté contre la motion O'Brien. M. Rykert a tenu une assemblée à Ste-Catherine, samedi soir, pour défendre sa conduite devant ses *frères* à l'égard de cette motion. L'assemblée a été très tumultueuse et on a été obligé de se séparer.

Chute d'un aerolithe

Portland, Oregon, 8 avril. — Samedi soir, un brillant météore, qui a été vu par des centaines de personnes, a filé dans la direction du Territoire de Washington, et est allé tomber, dit-on, près de la ferme d'un habitant de Yelm Prairie. En tombant sur le sol, il a éclaté avec la force de plusieurs batteries de canons tonnant ensemble et le bruit a été entendu à plusieurs milles de distance.

Les articles du "Canadien"

Entrevue avec quelques membres du clergé

LE R. P. DÉSY

Vu l'attitude la presse d'Ontario à propos des récents articles du *Canadien* sur la question des Jésuites, nous avons cru devoir envoyer un de nos rédacteurs auprès de Son Eminence le cardinal Taschereau et du R. P. Désy, supérieur des Jésuites de Québec.

A 10 h. 30, hier matin, notre reporter se rendit chez les R. P. Jésuites et eut l'entrevue qui suit avec le R. P. Supérieur :

Reporter : M. le Supérieur, auriez-vous objection à me donner votre opinion sur la récente phase de la question des biens des Jésuites, phase créée par l'attitude du *Canadien* ?

R. P. Desy : Je ne crois pas opportun pour moi de prendre part en aucune manière à la présente et malheureuse lutte.

Reporter : Ne pourriez-vous pas me dire, M. le Supérieur, ce que vous pensez des journaux qui critiquent les décisions de Rome ?

R. P. Désy : Les décisions romaines méritent le respect de tous les catholiques, même des journalistes. Ces décisions ne relèvent nullement de la presse.'

Le représentant de l'*Electeur* prit alors congé du R. Père.

MGR LEGARÉ

A deux heures, hier après-midi, notre représentant obtenait une entrevue avec Mgr Legaré.

Reporter : Monseigneur, auriez-vous l'obligeance de me dire ce que vous pensez du titre "d'organe de Son Eminence le cardinal de Québec" que le *Mail*, le *Toronto World* et autres journaux de la province sœur donnent au *Canadien* de cette ville ?

Mgr Légaré : Son Eminence est en ce moment au palais cardinalice ; je vais aller lui demander ce qu'il pense lui-même sur cette matière.

Au bout de quelques minutes l'éminent prélat était de retour de chez Son Eminence et parla en ces termes :

Mgr Légaré : Son Eminence vous autorise à déclarer que le *Canadien* n'a jamais été son organe dans le passé et qu'il n'est pas son organe dans le présent. Les vues exprimées dans le *Canadien* représentent les idées personnelles de son directeur et non celles de Son Eminence."

Notre représentant remercia cordialement Mgr Légaré et prit congé de l'éminent prélat.

ENTRE NOUS

ROUGE ET BLEU

Que mes lecteurs ne s'alarment point : je ne viens pas leur parler de politique. Les trois mots terribles qui sont tombés de ma plume étonnée et presque rebelle à les écrire, ne sont ici que le titre d'une charmante comédie qui a vu pour la première fois les feux de la rampe le quatre de ce mois, c'est-à-dire le lundi gras.

Après avoir vu cela, on a une provision de bon rire et de joie suffisante pour compenser toutes les tristesses et les austérités du carême.

Voici un résumé de cette jolie bluette en trois actes et en excellente prose, ce qui n'a jamais rien gâté.

M. Flamel est notaire et veuf, — cela se rencontre assez souvent ; mais il aspire à la députation, — c'est peut-être moins rare encore. Il a acquis une fortune assez ronde en faisant des contrats ; il croit qu'il est temps pour lui de se mettre à faire des lois. Maire de sa petite ville, préfet du comté, marguillier en charge, il a tous les honneurs qui ont passé à sa portée ; il ne lui reste donc plus qu'à satisfaire une dernière et légitime ambition, qu'à obtenir cette gloire suprême entrevue dans ses rêves : la députation !

Pouvoir mettre sur ses cartes, en caractères bien accusés :

M. FLAMEL, Ecr., N. P., M. P. P.

Cela brille comme un soleil !

Le voilà donc candidat, et il a pour agent d'élection un certain René Mural dans le sein duquel il verse le trop plein de son âme. M. Flamel est conservateur, et, cela va de soi, son agent est conservateur aussi : tout irait donc bien sous ce rapport. Mais il existe, dans la ville, un autre René Mural, avocat, et, celui-là, libéral à tous crins.

On entrevoit déjà des complications sérieuses. Mais, ce n'est pas tout.

M. Flamel a une fille, très jolie, instruite, d'un caractère charmant,—comme toutes les jeunes filles, du reste,—et unique héritière, ce qui n'est pas un empêchement dirimant. Elle s'appelle Eva, comme la première femme, avec cette différence que celle-ci commençait son nom, je crois, par un H ; mais c'était l'orthographe des premiers jours du monde, alors qu'on ignorait encore la science du bien et du mal écrire. Sous le même toit vivait une autre jeune fille, nièce du notaire, jolie, remplie de qualités, mais assez mal pourvue des biens périssables de ce monde. Elle s'appelait exactement comme sa cousine : Eva Flamel.

Cela commence à être embarrassant pour le commun des mortels. Mais les auteurs dramatiques ne redoutent point les embarras ; on dirait, au contraire, qu'ils aiment à s'y jeter.

Vous voyez d'ici, que chacun des René Mural a rencontré une des Eva Flamel, soit dans le monde ou à la promenade, et a senti poindre en son cœur une joie douce et lumineuse, mais d'une lumière tamisée comme un rayon d'aurore.

L'un d'eux,—on ne sait pas encore lequel de l'avocat ou de l'agent,—a même écrit une déclaration en forme et l'a adressée : *Mademoiselle Eva Flamel*. La lettre arrive ; elle est ouverte par les deux jeunes filles qui se demandent à laquelle des deux elle est destinée et qui se perdent en conjectures à ce sujet.

L'avocat Mural a sa mère qui est veuve et possède une grande fortune. Il existe, paraît-il, des doutes sur la légitimité de la provenance de cette succession, et madame Mural vient consulter le notaire et lui demande d'examiner ses papiers. Mais M. Flamel, tout occupé de son élection qui se prépare, ne peut jeter qu'un coup d'œil hâté sur ces paperasses, *maintenant dédaignées et remet madame* Mural à une heure de là. Il tâchera d'étudier le dossier. Il invite sa cliente à aller se promener au jardin, et rentre dans son étude.

Pendant ce temps, les deux jeunes cousines reviennent dans le salon—toute la pièce se passe dans cette chambre,—et se mettent à causer de la lettre mystérieuse.

Quelques instants après, Mural, l'agent, arrive pour s'entretenir avec le candidat. Il salue celle des deux Eva qu'il connait, laquelle le présente à sa cousine. Mais il ne sait pas laquelle est l'héritière, et les deux jeunes filles se gardent bien de l'éclaircir.

De là, une foule de quiproquo, de réticences, de positions singulières et fort interressante.

Les jeunes filles, entendant le notaire rentrer, se retirent discrètement. Mural s'entretient avec son candidat auquel il rend compte de ses démarches. Flamel est plein d'espoir, de certitude même ; aussi déclare-t-il à son agent qu'il lui donnera la main de sa fille,—quant l'élection sera gagnée.

Comme on voit, cela marche un peu vite : mais, au théâtre, on n'a pas le droit d'attendre, et surtout de faire attendre.

Le premier Mural se retire assez perplexe, ne sachant toujours pas laquelle des deux jeunes filles est l'héritière. Est-ce celle qu'il a connue d'abord, est-ce celle à laquelle il vient d'être présenté ?

Grave question, très-grave même, pour un jeune homme qui vient faire sa cour.

Madame Mural rentre du jardin. Le notaire lui remet ses papiers, avec sa *consulte*, comme on dit dans le style sublime, et elle prend congé.

Les jeunes filles reparaissent. On cause de l'élection ; Flamel se laisse doucement bercer par son rêve, et continue à caresser un espoir qu'on a l'obligeance d'entretenir. Il va presque faire une profession de foi politique à sa fille et à sa nièce et leur donner un échantillon de ce que sera son éloquence à la chambre, quand par un de ces hasards qui n'arrivent qu'au théâtre, le second Mural est introduit dans le salon. Il vient pour la même affaire que sa mère et désirerait entretenir M. Flamel pendant quelques minutes.

Lui aussi présente ses hommages à celle des deux Eva qu'il connaît ; on le présente à l'autre ; et voilà encore un grand pas de fait dans la complication.

Les deux jeunes filles se retirent encore discrètement et les deux hommes parlent affaires et successions.

Je crois qu'on parle aussi un peu de politique, mais si peu que rien. Dans tous les cas, le notaire trouve le moyen de dire au jeune homme que lui, Flamel, en bon conservateur, ne donnera jamais sa fille à un libéral.

C'est une profession de sentiment qui ressemble beaucoup à un avertissement.

Bref, après bien des rencontres que le hasard ou la nécessité amènent, Mural, le libéral, *fait la grand'demande*.

Il est mal reçu, bien que toutes les qualités requises semblent s'être entendues pour se réunir en sa personne. Flamel sera inflexible ; à moins que le jeune avocat ne change de parti, ce qui aplanira bien des difficultés. Mais Mural, de son côté, est inébranlable dans ses convictions. Les plaidoyers de chaque côté n'entament point l'adversaire.

Les choses en vinrent à un point tel que le notaire laisse entendre au jeune Mural que la fortune de sa mère, sur laquelle il compte, provient d'une source assez problématique, et qu'il pourrait bien être obligé avant longtemps de la rendre à l'héritier légitime.

Protestations de René Mural, qui se déclare prêt à tout rendre si le moindre doute peut s'élever sur la légitimité de sa possession.

Il va si loin, que le notaire est obligé de le calmer et de combattre les doutes qu'il a lui-même fait naître. Le hasard, un bon hasard, ramène tous les intéressés sur la scène ; l'affaire se discute longuement et Flamel finit par avouer que l'héritier légitime frustré n'est autre que lui-même.

Ce qui paraît embrouiller les choses davantage.

Mais l'auteur trouve un excellent moyen de s'en tirer.

Le notaire s'aperçoit que René Mural, —quoique libéral,—a de très beaux sentiments ; il va tenter un rapprochement, une sorte de coalition. René épousera sa nièce, et ainsi l'argent reviendra en partie à la famille. L'autre Mural épousera l'héritière, et il ne sera pas encore trop à plaindre.

Et puis, mon Dieu, pendant qu'on est à faire des mariages, pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Le notaire lui-même épousera madame Mural, et ainsi tous les intérêts seront sauvegardés en même temps que les sentiments opposés seront ramenés dans la même voie.

Il y a bien la petite soubrette qui a joué un personnage très remuant et qui a reçu une longue lettre de son prétendu, Esdras ; il faut aussi penser à elle ; or je crois que le notaire trouve moyen de lui promettre une solution satisfaisante, car, si je me rappelle bien, elle avait une figure rayonnante dans le tableau de la fin.

Tel est le résumé de cette petite pièce si leste, si pimpante, semée de mots très-heureux, et digne de figurer sur une scène plus vaste.

Il y a nécessairement, au cours de l'œuvre, quelques inexpériences qu'une légère retouche fera facilement disparaître, mais l'ensemble est réellement d'une très-bonne facture. Le rire y vient de lui-même, sans être appelé et l'intérêt va croissant toujours jusqu'au dénoûment qui est amené avec beaucoup d'art.

Les rôles étaient distribués de la manière suivante :

Flamel, notaire et veuf :—M. Eudore Lamontagne.

René Mural, agent :—M. Edgar Auger.

René Mural, avocat :—M. René Le May.

Mme Mural, veuve, mère de René Mural, avocat :—Mlle Berthe Auger.

Mlle Eva Flamel, fille du notaire :—Mlle Evangéline Le May.

Mlle Eva Flamel, nièce du notaire :—Mlle Mathilda Peachy.

Jeannette, servante du notaire :—Mlle Marie Louise Le May.

Les trois rôles d'homme ont été remplis avec beaucoup de naturel et bien nuancés. C'était la note vraie, et c'est celle-là qui plaît davantage.

Mlle Auger avait une partie fort difficile ; jouer les veuves, à son âge, est un écueil dangereux ; et pourtant, elle a soutenu son rôle avec une dextérité qui n'a pas fait défaut un seul instant.

Entre les deux Eva, il serait difficile de se prononcer et je me sens aussi embarrassé que les deux Mural ; je laisse comme eux, au hasard à faire le choix ; sur quelque front que tombe la couronne elle sera bien à sa place.

Il y a cependant un prix tout spécial qu'a si bien mérité la petite Jeannette. Elle a enlevé son rôle de soubrette avec une désinvolture et un piquant que tout l'auditoire a souligné de ses applaudissements.

Maintenant, si j'ajoute que la pièce est de la plume de M. Pamphile LeMay, on comprendra, n'est-pas, pourquoi le succès a été si franc et les bravos si spontanés.

Elle a été joué dans le salon du poète, devant un fort joli auditoire ; mais je le répète, elle est digne d'être mise sur une scène plus vaste, et j'espère que M. LeMay trouvera moyen de faire entendre au public de Québec,—à la salle de Musique, par exemple,—sa charmante composition.

NAPOLÉON LEGENDRE.

DERNIERES DEPECHES

Nouvelles du Manitoba

Winnipeg, 8 avril.—Un horrible accident est arrivé aujourd'hui à la station du Pacifique. Un métis du nom de Frank Peters qui était ivre, s'était couché sous un char la tête appuyée sur un rail et s'était endormi. A 4 heures une locomotive est venue chercher le char et le malheureux ivrogne a eu la tête broyée sous les roues. Il n'y a personne à blâmer pour cet accident, si ce n'est lui-même et le whiskey.

M. Roger Marion, M. P. P., est parti pour Ottawa, chargé par ses électeurs de régler une affaire importante avec le gouvernement fédéral.

La glace descend rapidement sur la rivière Assiniboine et la navigation sur le lac Winnipeg sera ouverte plusieurs semaines plus tôt cette année, que par les années passées.

La température est très belle ici et les semences avancent rapidement.

TERRIBLE TEMPETE DE NEIGE DANS LES ETATS DU SUD

Communications télegraphiques en désarroi et trains de chemins de fer retardes

Washington, 8 avril.—Samedi s'est élevée ici une tempête de neige, de pluie et de vent comme nous n'avons jamais entendu parler depuis bien des années à pareille saison. De bonne heure le matin la pluie a commencé à tomber à torrents, et, à neuf heures le vent du nord s'est mis à souffler avec violence, accompagné d'une neige épaisse et aveuglante. Cette tempête a duré jusqu'à la nuit. Mais comme le temps était doux, la neige a disparu rapidement. Il a tourné et éclairé à plusieurs reprises, dans la journée. Les communiéations télégraphiques et téléphoniques sont en partie interrompues entre Alexandria et Fredericksburg, Etat de Virginie, et dans différentes autres sections du Sud.

Charlestown, Virginie, 8 avril.—Une terrible tempête de neige et de pluie, accompagnée de tonnerge et d'éclairs, a sévi toute la journée d'hier ici. Des dépêches de Charlotteville, Richmond, Pittsburg, et Rolrigh et autres ville de l'Etat de Virginie mandent que cette tempête a passé sur presque tout l'Etat. Presque partout les lignes télégraphiques ont été mises en désarroi et, à quelques endroits, les voies ferrées encombrées au point de retarder les trains.

Les souverains d'Europe

La reine Victoria d'Angleterre aura 70 ans au mois de mai prochain. Elle occupe le trône depuis cinquante ans. Elle a une bonne santé ; si elle atteint l'âge de son grand-père, Georges III, elle tiendra le sceptre jusqu'en 1901. Si à cette époque, son fils, le prince de Galles, vit encore, il aura atteint l'âge de 60 ans.

Le nouvel empereur d'Allemagne, Guillaume II, est âgé de 29 ans, et sa femme de 25. Il y a trois rois en plus de l'empereur en Allemagne ; ce sont les rois de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe.

Le roi des Belges, Léopold II, a 53 ans il occupe le trône depuis vingt-trois ans.

L'empereur d'Autriche, François-Joseph, a 58 ans. Son règne dure depuis 40 ans.

Le roi d'Italie, Humbert 1er, a 44 ans et est roi depuis 10 ans.

L'empereur de Russie, Alexandre III, est âgé de 43 ans ; il règne depuis 11 ans.

Le roi de Danemark, Christian IX, porte le fardeau de 70 années. Une de ses filles est la femme du czar de Russie, l'autre de l'héritier de la couronne d'Angleterre, et son fils est roi de Grèce,

Le roi de Suède et Norvège, Oscar II, entre dans sa 56e année et règne depuis 16 ans.

Le roi de Portugal, Louis 1er, âgé de 50 ans, est sur le trône depuis 27 ans.

Alphonse XIII, un bébé de deux ans, est sous la tutelle de sa mère qui gouverne à sa place le royaume d'Espagne.

Le roi de Grèce a 43 ans, et commença à régner à l'âge de 18 ans.

Le roi de Hollande ou des Pays-Bas, Guillaume III, est le plus vieux monarque de l'Europe ; il a actuellement 71 ans ; et le 17 du mois dernier, il a fêté l'anniversaire de son avènement au trône, lequel a eu lieu il y a 40 ans.

Le roi de Roumanie, Carolus 1er, 59 ans.

Le prince régnant de Monténégro est Nicolas 1er, âgé de 47 ans.

Le président de la République Française, M. Sadi Carnot, n'a que 51 ans.

En Suisse, le plus haut dignitaire du gouvernement est le président du Conseil Fédéral. Son terme est d'une année, et son salaire est de $3,000 seulement.

Nouvelles de Chicoutimi

Mgr Bégin a reçu un cadeau du Rév. M. A. H. Verreau, Principal de l'Ecole Normale, une magnifique crosse en argent doré et portant les armes de notre Evêque ; cette crosse est un véritable bijou, porte plusieurs diamants et a été importée de Paris sur commande spéciale.

Les braves gens de St-Fulgence sont de nouveau revenus à Chicoutimi, mardi, offrir à Mgr Bégin, un lot de bois carré de première qualité. Cette générosité fait honneur au curé et aux fidèles de cette paroisse. Mgr a sû apprécier cette nouvelle faveur et remercier les donateurs ; il leur a fait distribuer à dîner et les a fait entrer dans sa chapelle où a eu lieu la bénédiction du St-Sacrement.

La valeur des deux offrandes de cette paroisse s'élève à plusieurs centaines de piastres.

La retraite des religieuses de l'hôpital est commencée mardi soir pour se terminer jeudi prochain ; elle est prêchée par Mgr Bégin.

Mgr Bégin est allé dimanche à Saint-Fulgence, dans le but de remercier les fidèles de cette paroisse pour la générosité toute chrétienne dont ils ont fait preuve en donnant à Sa Grandeur une quantité de bois carré pour la construction de son évêché.

En raison de la distribution des biens des Jésuites, nous croyons que Mgr Bégin recevra $10,000 étant sa part des $100,000 distribuées aux Evêques de la Province. On nous dit que Sa Grandeur a l'intention d'appliquer cette somme à la construction du nouvel édifice du Séminaire.

Nous avons bien de belles journées mais le printemps ne vient pas vite. La glace en face de la ville se brise rapidement et les charroyeurs rencontrent quelques difficultés à traverser sur le pont.

Les tailleurs de pierre ont commencé à préparer la pierre nécessaire à la construction de l'évêché.

Les examens des élèves du Grand-Séminaire sont terminés mercredi dernier.

NOUVELLES

Trop tard

Deux des volontaires qui avaient offert leurs services afin d'aller arrêter Morrison sont encore à Québec où ils resteront. Ils sont arrivés en retard et un télégramme leur a appris que ce n'était pas nécessaire de se déranger.

Tribunaux correctionels

Absolument rien à la cour de police hier.

Par contre abondance de pochards à la cour du recorder qui hier matin était encombrée par les amis des prisonniers.

Vient d'abord un mécanicien qui samedi soir a réussi à réunir près de deux cents personnes sur la rue St Joseph vu que le whiskey par lui ingurgité l'avait rendu complètement fou.

Le constable Landry qui était en service empoigna son homme qui résista et la foule au lieu d'aider au policier se rue sur lui et quelques-uns d'entre eux ont même été jusqu'à frapper le gardien de la paix à coups de pieds. Landry tint bon et conduisit son homme au poste. Celui ci a été condamné à $30 d'amende et aux frais.

Adélard Béginault et Ferdinand Boissonnault ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir frappé Landry. Ils ont été admis à caution mais n'ont pas comparu hier matin. En conséquence un mandat d'amener a été lancé contre eux.

Vient ensuite Godias Gagné qui fait partie d'une bande qui infeste la rue Massue. Godias était ivre samedi soir et a été arrêté. Résultat $5.00 d'amende et les frais ou quinze jours.

James Tranquille saoul rue Notre Dame, samedi soir, a été arrêté, et hier matin a été condamné à $5 ou quinze jours.

Eva Tremblay a été arrêtée à la demande de Marie Houle qui se plaint d'avoir été insultée par Eva. Cette dernière plaide non-coupable et le procès est fixé à une date ultérieure.

Il en est de même dans la cause de Coc Lépine, accusé d'assaut sur la personne de Clément Gagnon.

Viennent ensuite trois pochards qui sont condamnés à $5 d'amende et aux frais.

Charles Verret, fils, accusé de vagabondage, $2 ou huit jours.

Plusieurs causes pour taxes ont été entendues.

Dramatique

Nous apprenons qu'une société dramatique de cette ville doit donner une représentation dramatique et musicale à Lévis le Lundi de Pâques.

En feu

La tourbe qui couronne le mur des fortifications, entre les portes St-Jean et Kent, était en feu hier l'après-midi. On pense que cela était le fait des gamins, qui prennent tous les jours leurs ébats en cet endroit.

Bois de chauffage

Chaque jours il arrive une grande quantité d'excellent bois de chauffage par le chemin de fer du lac St Jean.

Nouvelles religieuses

Son Eminence le cardinal Taschereau a fait le sermon, dimanche matin, à la Basilique.

—La première communion aura lieu le mercredi huit mai, à l'église St-Jean-Baptiste, et la confirmation le lendemain.

Devalise

Un soir de la semaine dernière, un pauvre cultivateur du St Jean dont nous n'avons pu savoir le nom et qui venait à Québec pour la première fois, dit-on a été suivi en descendant des chars pour se rendre à St Sauveur, par deux malfaiteurs qui l'on renversé et lui ont enlevé une somme de quarante piastres. Quoique n'ayant pas été frappé, le malheureux a été tellement effrayé qu'il n'a pu se défendre.

Enregistrement

Les actes de vente suivants ont été enregistrés à Québec :

Joseph Legaré à Wm Paradis ; F X Létourneau à Théodore Gagnon ; Curtis McBain à Félix Norbert Gauthier ; Vve Onésime Pelletier à Joseph Doré ; James Smith à Curtis McBain ; Victor Paradis à Alexandre Berthiaume ; le shérif à Ed Giroux ; Ad Dunbar McConnell à Frank Dillon Tims ; Veuve Narcisse Vézina au révd. P. Dassylva ; David L'Heureux à Philéas Béland ; Augustin Fournel à Jean Burgess ; Le Nap Allaire à Mme Nérée Yves Montreuil ; Nérée Yves Montreuil à Jos Nacisse Gingras ; F X Jobin à la Société de Construction Permanente ; Veuve Alfred Knight par le shérif ; Soc. des prêts à Jos Dubois ; le shérif à Jas Simon Butler ; Mme J B C Hébert à Héloise Deslauriers.

A Lévis—Hall & Price à Ls J Demers ; Pierre Adam à Ls Paradis ; Wm Demers à Ls Fréchette.

Les funerailles de M. Sword

A deux heures et demie ont eu lieu les funérailles de M. Sword, un des sergents garde-drapeaux du huitième bataillon. Dès deux heures les trottoirs des rues par lesquelles devaient passer le cortège étaient encombrés de curieux. Le cortège se composait de la presque totalité des soldats et officiers du bataillon dont le défunt faisait partie, d'un détachement des *Queen's Own Hussards*, d'un bon nombre des soldats de cavalerie. La batterie *B* était au grand complet et la musique du huitième précédait le cortège en jouant des airs funèbres.

Le défunt ayant fait partie de l'association maçonnique une vingtaine de franc-maçon portant les insignes de l'ordre précédaient immédiatement le canon sur lequel avait été placé le cercueil.

Le service funèbre a été fait à l'église St André dont le défunt était membre.

Noyades

Angus Burgess, gardien du phare de la Pointe Migic, comté de Charlotte, N. B., partit en chaloupe, vendredi après-midi, du phare pour se rendre à Saint-George, avec son garçon, âgé de 13 ans, pour chercher un médecin pour sa femme malade.

Ils arrivèrent sains et saufs à Saint-George, et ils fut convenu que le médecin se rendrait par terre. Samedi matin on trouva sur la dune, à l'Anse Dewer, le cadavre de Burgess et celui de son fils.

On suppose qu'un grand de vent aura fait chavirer la chaloupe.

A VENDRE

UN YACHT [cutter anglais]

"JULIETTE"

Enregistré au Club de yachts

CLASSE A1 AU LLOYDS

De plan moderne, bâti pour son Son Honneur le lieutenant gouverneur Angers, dispositions à l'intérieur de premier ordre, 15 tonnes, 40 pieds de long, 13 pieds de ban, 7 1/2 de tirant d'eau. Fait pour la course. Voiles, harres, ancres, chaînes etc, etc, Connu comme l'un des plus fins coureurs.

—AUSSI—

Un petit bateau à vapeur de 45 de longueur et 10 pieds de beau

Un bon bargain.

S'adresser à

D. MORGAN,
Québec.

Québec, 6 Avril 1889.—E. 3fois

ATTENTION !

Grande vente sans réserve, immense bargain au magasin de

MADEMOISELLE MOHR

105, rue St-Jean

Vu que le magasin ci-haut mentionné doit être démoli en conséquence de l'élargissement de la rue St-Jean, Mlle Mohr désire disposer rapidement de tout son stock,

Vêtements de dessous pour dames et enfants,
Broderies pour trousseau de noce,
Marchandises de fantaisie,
Jouets, colifichets etc.,

vente à grand sacrifice. De ce temps ci le public va avoir l'occasion de faire de bons bargains, vu que le stock entier doit être vendu sans réserve.

Les marchandises sont des mieux assorties, et les dames sont spécialement invitées de venir nous rendre une visite. Leur attention est spécialement attirée sur les articles suivants :

Robes de Chambre, chemises pour dames, basques couvertures, tabliers, coiffures en mousselines, capuchons, collets, etc.

Robes pour enfants, manteaux et coiffes de baptême, basques, jackets et chemises en laine, shawls etc.

Jaquettes blanches pour bebes, pelisses, bavettes, coiffes en laine, etc ; Jersey

Le tout à prix réduit et maintenant visible.

Ne manquez pas de venir nous faire une visite et profiter du bon marché.

février—e j 2 ms.

AVIS

Les créanciers et parents de feue Elisa Desmond qui est décédée à l'Hopitale Jeffery Hale, le 17 Avril dernier, sont par les présentes notifiés de se présenter devant le Protonotaire la cour Supérieure au Palais de Justice à Québec, à 11 heures de l'avant midi le huitième jour d'Avril courant, afin de se consulter sur la nomination d'un curateur de ses biens

Québec, 5 Avril 1889.
FISET, BURROUGHS & CAMPBELL,
P. S. C.

E. 3fois

PENSION PRIVEE

On trouvera pour le 15 AVRIL prochain une excellente pension privée avec chambres à coucher très bien meublées ou non meublées, en s'adressant au No 107 rue D'AIGUILLON,
faubourg St Jean.

Si l'on désirait savoir les conditions, prière de s'adresser au

No 30 Rue de la CHAPELLE.
St Roch.

Tailleur ! Tailleur ! !

NOUS avons trois puissants moyens de donner à notre boutique de tailleurs une renommée payante. 1er des bons tailleurs, 2° Encore des bons tailleurs, 3° Toujours des bons tailleurs. Avec ces éléments et le plus beau stock de serges, tweed, etc. Nous promettons de servir les pratiques.

Prix en rapport avec les temps

MODISTE DE PREMIERE CLASSE

POUR

ROBES,
MANTEAUX,
ETC., ETC.,
POUR DAMES

MODISTE DE PREMIERE CLASSE

POUR

CHAPEAUX,
BONNETS,
CAPINES,
ETC., ETC.

POUR DAMES ET ENFANTS

CES DEUX MODISTES que nous avons l'avantage de présenter à nos pratiques et au public, offrent toutes les garanties possibles de compétence et nous pouvons assurer pleine et entière satisfaction en nous portant garantie pour chaque article de toilette confectionnée à notre établissement. Nous nous ferons un plaisir de reprendre et remplacer aucun article qu'un accident quelconque aurait pu gâter soit la coupe ou le fini.

SYNDICAT DE QUEBEC

207 RUE ST-JOSEPH

AU

MAGASIN POPULAIRE

DE ST-ROCH

POUR LE PRINTEMPS :

ASSORTIMENT VARIE ET ELEGANT

ET

Marchandises nouvelles

Departement des Dames

Etoffes à mantille
Visites en dentelle et en perles depuis $1.50 jusqu'à $12 et de toutes grandeurs
Etoffes à robe, patrons nouveaux
Chapeaux de paille, dernière mode
Rubans Rubans
Soie à garnitures et à robe
Plumes Pompons Aigrettes

):o:(

DEPARTEMENT DES MESSIEURS

Serges Serges Serges
Tweeds anglais et écossais, patrons choisis
Chapeaux en feutre, en satin et en paille
Calottes Calottes Calottes
Cravates les plus nouvelles

):o:(

Fourniture de maisons

TAPIS PRELARTS POLES
TOILES PEINTES, etc.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

☞ Trois demoiselles d'expérience dans les affaires sont au département des dames.

ED. N. BLAIS & CIE

Rue de La Couronne

(Téléphone 436)

L. N. MILLER,

SE L REPRESENTANT A QUEBEC POUR

H. BERNARD

IMPORTATEUR-----MONTREAL

Agent général pour les célèbres cognacs Ch. Jobit & Cie., les plus fashionables.
Les Bordeaux moelleux et légers de H. et O. Beyerman.
Les vieux vins d'Oporto Hooper Brothers.
Les Bourgognes Crépaux, père et fils.
Les liqueurs, absinthe, fruits au jus et à l'eau de Nelson Dupoy.
Le champagne des gourmets, Bouché "sec".
Les Pâtes alimentaires de Vve Garre Jue et fils.
Les sardines et conserves de la société Nantaise, propriétaire des marques Benoit & Cie et J. B. Jacquier.
Les cuirs, veaux cirés des fils de J. Vincent.

Une visite à mes bureaux vous convaincra de la qualité et de la modicité des prix.

L. N. MILLER,
166, rue du Roi, St-Roch,
30 mars—E J 1ms Québec.

GRANDE EXPOSITION

DE

Modes et de Nouveautes

MADAME LABRECQUE désire faire savoir à ses nombreuses clientes et au public que son assortiment de nouveautés telles que

Chapeaux garnis, de Paris, New-York,
Rubans de toutes nuances,
Dentelles et garnitures de toute espèce, etc., etc.,

Est maintenant au grand complet ! ! !

Pour donner l'avantage aux dames de les mieux apprécier, elle se propose de faire une exposition générale de ces marchandises, LUNDI et MARDI, 8 et 9 avril courant, en son établissement de commerce, coin des rues FABRIQUE et STE-FAMILLE. Toutes les dames sont respectueusement invitées à s'y rendre.

4 avril—e j

C. R. Renfrew & Cie

MARCHANDISES DU PRINTEMPS !

CHAPEAUX

DE LINCOLN ET BENNETT, DE LONDRES

Provenant des meilleures manufactures, de toutes couleurs et de toutes qualités.

Chapeaux et casquettes pour enfants

IMPERMEABLES POUR DAMES ET MESSIEURS

Chaque article de notre stock est reconnu pour sa supériorité et est offert à des prix plus bas que partout ailleurs.

3 & 37, RUE BUADE

Avis spécial aux Cultivateurs

CHANCE DE FAIRE DE L'ARGENT ! !

Primes accordées aux plus beaux produits provenant des graines que nous vendons

La célèbre PHARMACIE ST-ROCH, (voisine du magasin de hautes nouveautés de M. Z. Paquet, si bien connue du public), vient d'inaugurer un système profitable, dans lequel les intérêts de la classe agricole sont particulièrement en jeu. En effet, cette pharmacie a importé des pays reputés les plus productifs un lot considérable de graines, entre autres, les graines suivantes sur lesquels des prix sont attachés

Pour le plus beau choux. $10.00
Pour le plus beau navet. 5.00
Pour le plus bel oignon 5.00

P. S.—Il est bien entendu que ces prix seront payables en argent. Toutes commandes venant de la campagne seront remplie et expédié sans délais.

Dr S. LEFRANCOIS

161, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

(En face du Presbytère)

ETOFFES JERSEY

(JERSEY CORD)

Derniers goûts parisiens

POUR

JACKETS ET ULSTERS

DE DAMES

D. MORGAN,

TAILLEUR

Société de Construction permanente de Québec

Le et après le 1er Mai prochain, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi annuel de trois par cent sur le fonds capitale.

Le livre des transferts d'actions sera formé du 20 au 30 avril courant inclusivement.

Par ordre
G. Gourdeau
Secrétaire.

Québec 6 Avril—E. J. 1m

THOMAS GAGNON

MEUBLIER

No. 65, rue St-Valier, St-Sauveur

Constamment en magasin un assortiment complet de tout ce qui concerne cette ligne.

Commandes exécutées avec promptitude et dans les derniers goûts.

14 mars—E J 1m

Taschereau & Tessier

AVOCATS

15, RUE BUADE, QUEBEC,

Linière Taschereau C. R. Jules Tessier, B. P. P.

M. L. Taschereau continuera à suivre judiciairement les termes de Cour du district de Beauce.

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE

Québec, 6 avril 1889.

A une séance spéciale du Conseil de Ville de la cité de Québec, tenue mardi, le 2e jour d'avril 1889, le règlement suivant a été lu une première fois.

(Rédigé en langue française.)

REGLEMENT

pour permettre aux bouchers de vendre de la viande dans des magasins en dehors des marchés

1o Il est ordonné et statué par le dit Conseil de la Cité, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit :

Le Conseil de la Cité de Québec pourra permettre et il sera permis à aucun boucher ou autre débitant licencié de viandes telles que bœuf, veau, mouton, porc frais, ou toute autre viande, de les vendre dans tout étal, magasin ou boutique privée, en tel endroit dans les limites de la dite Cité que le dit Conseil jugera convenable.

2o Aucune permission pour tenir des étaux, magasins ou boutiques privés, comme il est pourvu dans la section précédente, ne sera accordée qu'à celui qui aura obtenu du Greffier de la Cité une licence à cet effet, pour laquelle il aura préalablement payé au Trésorier de la Cité une somme de deux cents piastres si son étal est éloigné de six cents à mille pieds de la halle ; cent cinquante piastres si l'étal est éloigné de la halle de mille pieds ou plus.

3o Par résolution, passée à cet effet, le Conseil de la Cité pourra à sa discrétion, pour certains endroits de la Cité, exiger et fixer un montant plus élevé que dans certains autres, pour le prix de la dite licence pourvue et ordonnée en vertu du présent règlement, mais ce montant ne devant pas excéder la somme de deux cents piastres.

4o Aucuns des dits étaux, magasins ou boutiques privés mentionnés dans les sections précédentes ne seront tenus ouverts après les heures fixées pour la fermeture des marchés de la Cité.

5o Aucune partie de tout règlement maintenant en force qui sera incompatible ou contraire aux dispositions du présent règlement ou aucune partie d'icelui sera et elle est par les présentes révoquée.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que, conformément à la 30e clause de l'acte passé dans la 29e année du règne de Sa Majesté, chap. 57, et intitulé : "Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de Québec, "telle qu'amendée par la 11e section de l'acte 31 Vict., chap 33, le règlement ci-dessus sera lu une deuxième fois VENDREDI, le douzième jour d'avril mil huit cent quatre vingt neuf.

L. A. CANNON,
Greffier de la cité.

ELECTION PARTICULIERE

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE

Québec 4 Avril 1889.

Avis public est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 53 Vic ch. 46, tel qu'amendé par les actes 54 Vict. chap. 55 et 55 Vic. ch. 55 la nomination des candidats pour office d'échevin pour le quartier St-Roch au lieu et place de l'échevin Barbeau, démissionnaire, et de conseiller pour le quartier St-Jean, au lieu et place du conseiller Mattis, aussi démissionnaire, a eu lieu ce jourd'hui le quatrième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt-neuf au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, ou cette Cité entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après midi et que, les personnes sus mentionnées ont été nommées et désignées comme candidats dans des réquisitions par écrit signées par six ou plus d'électeurs dument qualifiés, et déposées dans le dit bureau du Greffier de la Cité, le jour et au susdits et entre les heures ci-dessus mentionnées, c'est à savoir : pour l'office d'échevin pour le quartier St Roch, J. J. Barbeau Ecuier et Jean Patoine Ecuier et pour l'office de conseiller pour le quartier St Jean Samuel Brissière et Ed mard Morin Ecuiers Et plus d'un candidats ayant été nommé pour les offices d'échevin et conseiller pour les dits quartiers St Roch et St Jean dans cette Cité je donne de plus avis que la votation pour échevin et conseiller pour les dits quartiers aura lieu les douzième et treizième jours d'avril courant, entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après midi des dits jours suivant les dispositions de l'acte 53 Vic ch 46 amendé comme susdit.

Bureau du Greffier de la Cité
Québec 4 avril 1889

CANNON,
L. A. Greffier de la Cité

Bureau de l'Aqueduc

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 29 mars 1889.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions cachetées, endossées et adressées au soussigné seront reçues d'hui à mardi le 9 d'avril prochain à 4 heures p. m. pour

Les ouvrages en fonte de fer et de cuivre,
Les ouvrages de forge et de plombier, et
Le tuyau de plomb et plomb en saumon requis par le département de l'aqueduc pendant l'année Cscale 1889-90.

Chaque soumission sera faite sur un blanc qu'on se procurera à ce bureau et portera les signatures de deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

Chaque soumission renfermera le reçu du trésorier de la cité pour une somme mentionnée dans le blanc de soumission ; cette somme sera confisquée à qui refuserait de signer le contrat.

La corporation ne s'engage point à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions et le contracteur payera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie certifiée pour l'usage de la corporation.

JER GALLAGHER,
Dép. Ingénieur de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC

BUREAU DE L'INGENIEUR DE LA CITE

Nettoyez vos trottoirs

AVIS PUBLIC est par ces présentes donnés que tous les trottoirs doivent être nettoyés d'hui au 15 avril.

C. BAILLARGÉ,
Ing. de la cité.

A VENDRE

Un lot de bijouteries cutillage pour orfèvre ainsi qu'écrins (boîte pour mettre bijouteries) à vendre à bon marché.

—AUSSI—

Un élévateur pouvant servir pour n'importe quel établissement.

S'adresser à
CHS BELLERIVE
72 rue St Joseph.
Québec.

Québec, 6 Avril—E. 1mois

A LOUER

MAGASIN et MAISON PRIVEE, No 64, rue Saint-Jean, actuellement occupés par M. D. Kerr, peintre.

S'adresser à
BIGNELL, AUSTIN & BORLASE.
Notaires,
No 61, rue St-Pierre,
Basse-Ville.

E.—1 sem.

SITUATION DEMANDEE

Par un homme d'expérience pour travailler le soir dans les livres, faire la correspondance etc.

Adressez
X l'Electeur"

20 mars—e j n o

Cette Colonne

EST RESERVEE POUR

Brunet, Laurent & Cie

Grande Vente de Chemises

20 doz. Chemises Blanches à 35c.
20 doz. Chemises Blanches à 35c.
20 doz. Chemises Blanches à 35c.
20 doz. Chemises Blanches à 35c.

BRUNET, LAURENT & CIE.

Nouveaux Tweeds pour habillements.
Nouvelles Serges pour habillements

Nous avons les patrons les plus nouveaux en tweeds, venant justement d'être reçus.

Nos serges sont de première qualité et viennent des meilleurs fabriques de l'ouest de l'Angleterre.

BRUNET, LAURENT & CIE.

Vêtements de dessous pour hommes en cachemire naturel et blanc, de toutes grandeurs et pesanteurs pour l'usage du printemps.

Un grand assortiment de vêtements de dessous à des prix raisonnables.

Vêtements de dessous pour Dame

En Merino
En Cachemire,
En Laine Ecossaise.

Couleur naturelle, blancs et rouges

BRUNET, LAURENT & CIE.

Bas de Cachemire

Bas cachemire pour Dames !
Bas cachemire pour Dames !
Bas cachemire pour Filles !
Bas cachemire pour Filles !
Bas cachemire pour Enfants !
Bas cachemire pour Enfants !

Ligne complète de grandeur en bas cachemire des fabriques les plus renommées et de la meilleure qualité

BRUNET, LAURENT & CIE

Grande vente d'Etoffes à Robes

Nous venons de recevoir notre importation d'Etoffes à Robe du printemps. Il y aura plus de 500 pièces assorties dans tous les goûts et tous les prix.

BRUNET, LAURENT & CIE.

Pour la commodité de nos pratiques, nous avons dans le magasin, un atelier pour la confection des Robes et des Manteaux sous la direction d'une modiste de grande habileté. Les Dames peuvent y choisir les derniers patrons de Paris, de Londres et de New-York et les faire exécuter avec une perfection incontestable.

Brunet, Laurent & Cie,

ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ERABLE

ST-ROCH

TELEPHONE No 281

Salle Jacques-Cartier

—):o:(—

Dernières nouveautés du printemps :

POUR DAMES - CHAPEAUX DE PAILLE, - POUR DAMES
- - ETOFFES A ROBE, - -
- - - CACHEMIRES, - - -

Etc., Etc. Etc.

Assortiment Complet

d'articles de toilette pour

MESSIEURS (Gents furnishing)

TWEEDS,
SERGES,

Etc., Etc., Etc.

Reduction considerable

SUR NOS

Tapis ET Prelarts

DEPARTEMENT DES TOILES

(UNE SPÉCIALITÉ)

Liquidation du département des hardesfaites.

Extreme rabais.

Tailleur de premiere classe attache a notre etablissement.

Modistes de première main pour chapeaux, robes et manteaux, prêtes a recevoir des Dames leurs commandes que nous sollicitons très respectueusement.

ROBITAILLE,

BERNIER & BERNIER

Salle Jacques-Cartier

SAINT ROCH

QUEBEC.

LA GRANDE VENTE
DU FONDS DE COMMERCE
" L. O. Villeneuve "
SE CONTINUERA JUSQU'AU 15 AVRIL

183 — RUE ST-JOSEPH -ROCH — 183

VIS-A-VIS L'EGLISE ST-ROCH

Grand choix de marchandises convenables pour habillement de première communion

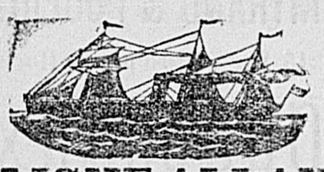

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada de Terreneuve pour le transport des malles Canadiennes et Americaines

1888—ARRANGEMENTS D'HIVER—1889

CETTE LIGNE se compose des puissants steame en fer de 1ère classe suivants, bâtis sur la Clyd à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, sont rapides et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer

Vaisseaux,	Tons.	Commandants
PARISIAN	5365	Lt Smith, R N R,
SARDINIAN	4370	Capt. J. Ritchie.
SARMATIAN	3647	Capt. W. Richardson
POLYNESIAN	3965	Capt. Hugh Wylie.
CIRCASSIAN	3724	Lt R. Barrett, R N R,
NOVA SCOTIA	3305	Capt, R. H. Hughes.
PERUVIAN	2949	Capt. J. G. Stephen.
CASPIAN	2726	Capt. A. McDougall.
POMERANIAN	4384	Capt. W. Dalziel.
CARTHAGENIAN	4214	Capt. A. McNicol.
BUENOS AYREAN	4066	Capt. J. Scott.
USSYRIAN	3973	Capt. John Bentley.
SIBERIAN	5004	Capt. R. P. Moore.
GRECIAN	2613	Capt. C.E. LeGallais.
NORWEGIAN	5523	Capt. R. Carruthers.
COREAN	5488	Capt. C.J. Menzies.
SCANDINAVIAN	3099	Capt. John Park.
HIBERNIAN	2997	Capt. John Brown.
CANADIAN	2906	Capt. John Kerr.
PRUSSIAN	3039	Capt. J. Ambury.
NESTORIAN	2689	Capt. J. Frame.
AUSTRIAN	2458	Capt.
MANITOBAN	2975	Capt. Dunlop
PHŒNICIAN	2425	Capt. D.J. James
WALDENSIAN	2286	Capt. Wiyte
LUCERNE	1925	Capt. Nunan
ACADIAN	531	Capt.
NEWFOUNDLAND	919	Capt. J. Mylius

Ligne de la malle de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal

Steamships	De Liverpool à Portland via Halifax	De Portland à Liverpool via Halifax.	De Halifax à Liverpool
	Jeudi	Jeudi	Samedi
POLYNESIAN.	8 Nov,	29 Nov.	1 Déc.
SARDINIAN..	22 "	13 Déc.	15 "
PARISIAN.....	6 Déc.	27 "	29 "
SARDINIA N..	20 "	10 Janv.	12 Janv
CIRCASSIAN..	3 Janv.	24 "	26 "

Prix de passage de Québec vià Halifax

Cabine.....$60.00,$75.00 et $85.00
(selon le confort)
Intermédiaire.....$35.50
Entrepont.....$26.50
Billets de retour à prix réduits.

Service entre Liverpool, Queenstown, St Jean, N. B., Baltimore et Halifax,

Steamships.	De Liverpool à Baltimore via St Jean et Halifax.	De Baltimore à Liverpool vià Halifax et St Jean	De Halifax vià St Jean à Liverpool
	Jeudi	Jeudi.	Lundi
NOVASCOTIAN	13 Nov.	4 Déc.	10 Déc.
PERUVIAN...	27 "	18 "	24 "
CASPIAN.....	11 Déc.	1 Jan.	7 Jan.
NOVASCOTIAN	25 "	15 "	21 "

Ces steamers ne prennent par de passager pour l'Europe.
Billets d'aller et retour, bons pour 12 mois sont émis à prix réduits
Les lits sont invariablement payables d'avance.
Un médecin experimenté se trouve sur chaque steamer.
Une allège avec les passagers pour les steamers allant à Liverpool, laissera le quai du chemin de fer Grand-Tronc, Pointe-Lévi, à 8 heures, et quai Napoléon, Québec, à 9 hrs precises, chaque matin du départ pour la mer.
Des connaissements sont donnés à Liverpool dans les ports du continent pour tous les ports Canada et des Etats de l'Ouest
Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS. RAE & Cie.,

MAISON A LOUER

Une excellente maison No 26 rue du Palais (côté ouest).
S'adresser à
ALPH. POULIOT,
No 10, rue Donacona,
Près des Ursulines

A VENDRE OU A LOUER

La maison la plus grande et la plus confortable, connue sous le nom de " Hôtel Union ", côte du Palais.
Aussi ce logement le plus vaste et le plus magnifiquement situé, pourvu d'eau, tuyau d'égoût, jardin, etc. et libre de tout péage, la résidence de M. John Burrough, écr à la barrière Ste-Foye.
S'adresser à
L. F. BURROUGHS,
Avocat,
rue St-Pierre

TERRE A LOUER

Une propriété magnifique située à trois quarts de mille du Pont, à l'endroit nommé la " Canardière ", chemin de Beauport, consistant en une terre de première classe de soixante cinq arpents, maison en pierre confortable, et maison de fermier, grange, hangars et dépendances, le tout en parfait ordre.
Conditions faciles
S'adresser à
E. J. DEBLOIS,
30, Côte du Palais
E. 15 fév.—j. n. . o

A VENDRE

Le reste de notre charbon pour poêles et autres,
AUSSI
bois de corde
ARCHER & Cie,
27 février— e j.

Nouvelles Marchandises
1889—PRINTEMPS—1889

Nous ouvrons maintenant nos premières consignations (31 Caisses et ballots) de
NOUVELLES MARCHANDISES de fantaisie comprenant
ETOFFES A ROBES et COSTUMES
SOIES, NOIRES, BROCHES,
GARNITURES, BOUTONS,
MANTEAUX et PARDESSUS
ETOFFES à MANTEAUX
CHAPEAUX en PAILLES
RUBANS et PLUMES

CLOVER, FRY & CIE

Département des Tailleurs

Nous ouvrons aussi en même temps ce qui peut être produit de plus nouveau en
Tweeds de printemps
Tweeds pour Pantalons
Tweeds pour Habillements complets.
Etoffes pour Pardessus etc., etc

CLOVER, FRY ET CIE

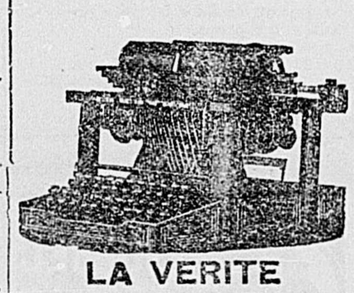

LA VERITE

Au sujet du TYPE-WRITER victorieux Remington.

RAPPORT du comité nomné pour décider de la plus grande vitesse de ces instruments au concours de Toronto, le 13 Août 1888.

" En écrits généraux — matières de preuves légales et commerciales—Mlle M. E. ORR, a gagné la médaille d'or et le titre de champion du monde. " " M. McGURRIN a gagné la médaille d'argent dans la même classe."
Mlle M. E. ORR.

Signé : THOS. PICKNEY, prés.
N. S. DUNLOP, sec.
C. F. STANBURY,
W. W. PERRY,
T. MACGILLICUDDY.

Tous deux s'étaient servis du

TYPE-WRITER REMINGTON

Le REMINGTON a aussi remporté le premier prix à Cincinnati et le premier prix à New-York, pour la plus grande vitesse dans les ouvrages légaux et les correspondances.
Pour toutes informations, s'adresser à

JOHN O'FLAHERTY,
Rue St-Jacques, Montreal.

La Banque Nationale

Le 1er mai prochain et après, la Banque paiera à ses actionnaires un dividende de trois par cent sur son capital, pour le semestre courant. Le livre de transport sera fermé depuis le 16 au 30 avril prochain inclusivement.
L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, Basse-Ville, mercredi, le 22 mai prochain, à trois heures p. m.

Par ordre du Bureau :
P. LAFRANCE,
Caissier.

Québec, 27 mars 1889.
E. j.n. . o.

S'EMPLOIE POUR SOUPE, thé de bœuf, etc., etc., etc.
EXTRACT of MEAT
Vente annuelle 8, 000,000 de Jarre

Le veritable "fac-simile" de la signature de Justus von Liebig, en encre bleu sur l'etiquette.
Vendu par tous les épiciers et pharmacens

LIGNE DE TRAVERSE ENTRE QUEBEC ET LEVIS

LES BATEAUX TRAVERSIERS connectant avec les trains sous mentionnées (La glace et le temps le permettant) quitteront:

QUEBEC.	LEVIS
Pour l'Intercolonial	
A. M.	A. M.
7.30 Malle pour Halifax Raccommodement à R. du Loup.	7.00 Train mixte de la R. du Loup.
10.30 Malle pour la R. du Loup.	2.00 Malle de la R. du Loup.
P. M.	P. M.
5.40 Accomodation pour R. du Loup	6.00 Malle d'Halifax.
Pour le Quebec Central	
P. M.	A. M.
12.30 Express pour Sherbrooke.	11.30 Mixte de St Joseph.
1.30 Mixte pour St Joseph.	P. M.
	3.30 Express de Sherbrooke.

20 octobre 1888.

QUITTERA

QUEBEC.	LEVIS
Pour le Grand-Tronc	
P. M.	A. M
1.30 Train éclair pour l'ouest	7.00 malle venant de l'ouest P. M.
7.00 malle pour l'ouest	2.00 Train éclair venant de l'ouest

Moteurs Hydrauliques
D'UNE GRANDE FORCE

MM. CÉLESTIN LAPOINTE, ferblantier, plombeur Basse-Ville, et JOS. FLORIAN LEBEL, mécanicien de Lévis, ont le plaisir d'annoncer au public qu'ils ont continuellement en vente des moteurs hydrauliques fabriqués par eux-mêmes et qu'ils peuvent garantir pour la force et la qualité. Déjà plusieurs de ces moteurs ont été vendus à des manufacturiers et imprimeurs et tous sont très satisfaits de leur fonctionnement, et en font la plus grande louange. Avis donc à MM. les manufacturiers et imprimeurs.
Un de ces moteurs qui fait mouvoir quatre presses aux bureaux de *L'Electeur* et de *La Justice* est visible chaque jour.

CELESTIN LAPOINTE,
Rue Notre-Dame Basse-Ville, Québe
JOS. FLORIAN LEBEL, Lévis.

TRANSPARENT !!

UN ASSORTIMENT DE MAGNIFIQUES

Transparents ou toiles

DE différentes couleurs pour chassis de maison privée, prêts à poser ou poés au désir de l'acheteur.

— AUSSI —

Chapeaux de feutre pour messieurs et un assortiment complet de chapeaux de pailles pour Dames.

EN VENTE CHEZ

F. X. LEPAGE
Rue de la Couronne

A VENDRE
— CHEZ —
WHITEHEAD & TURNER

Cocoa, chocolats, tomates enpaquetées, le plus belles, haricots.
Célèbres viandes préparées de Armour
Pêches et fèves,
Un char de pore
" " de feves,
Sucre de Barbabes
(Currants raisin) en quart et demi quart
Col en seaux.
Un char de tabac en feuilles de premier choix.
Confitures de fruits préparées, marinades, sauce etautres commestibles.
27 mars—E

Tannerie a Vendre.

UNE MAGNIFIQUE BOUTIQUE avec bon pouvoir à vapeur situé sans pouvoir, située près d'un station de chemin de fer.
Place avantageuse pour l'écorce.
Conditions faciles.
S'adresser
X, Bureau de l'*Electeur*
12 février—E et H j n o

A VENDRE A BON MARCHE

Une très bonne voiture de famille, couverte et légère, les roues de devant tournant en dessous de la chaise, aussi une petite charette légère, ayant un siège à dos que l'on enlève à volonté.
S'adresser au
No 105 rue St OURS

AVIS

M. Evariste Leclerc agent pour La Justice et l'Electeur pour les comtés de Kamouraska et Montmagny

LOTERIE NATIONALE

Sous le patronage de
M. LE CURE A. LABELLE

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884 ; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victoria, chapitre 36.

Classe D
Le 22ème tirage mensuel
AURA LIEU
MERCREDI, 17 avril 1889
A 2 heures P. M.
Au cabinet de Lecture paroissial, à Montréal, Canada.

VALEUR DES LOTS
$50,000
GROS LOT
UN IMMEUBLE DE $5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	do d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5.00	5,000.00
2307	Lots valant		$50 000.00
Cout du Billet			$1.00

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage.

LE SECRETAIRE,
S. E. LEFEBVRE,
Bureaux: 19 Rue St-Jacques
MONTREAL, CANADA.

Victor Marier Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Aiguillon.
Pour la commodité du public des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs ALPHONSE LEGARE, rue Desjardins ; FERDINAND BELAND, 264, rue St-Jean ; J. O. FILTEAU & FRERES, 27, rue Buade ; I. P. DERY, 40 rue St-Pierre ; Jos. THERIEN, 24, rue St-Valier, St-Sauveur ; Jos. COTE, 243, rue St-Paul ; Jos. DONATI, 151, rue St-Joseph.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 Médailles d'Or: Bruxelles 1880, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses

INVENTE EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux
Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Droguerias.

En vente chez Garrigue et Jarras
16, RUE ST-JEAN

A. S. PFEIFFER & CIE

Etablissement de nettoyage de tapis et de teinturerie en général.
Vis-a-vis l'eglise St Patrice

CES MESSIEURS désirent attirer l'attention sur le fait qu'ils nettoient les tapis par un procédé tout-à-fait nouveau et pas du tout nuisible.
Les tapis sont nettoyés sous vingt-quatre heures de délai.
Prix proportionnés et modérés.

A. S. PFEIFFER & CIE,
4 et 6, RUE MacMAHON.
1er avril 1889—E J 3ms

L'EAU ST-LEON

c'est la vie ; elle donne de la vigueur et rétablit la santé. En voulez-vous une preuve ? Ecoutez M. Charlebois, conducteur sur le C. P. R.
"Depuis quelques années, j'étais victime de la dyspepsie, je n'avais pas d'appétit, ne digérais qu'un peu de pain et d'eau et étais attaqué de la maladie des rognons. Je bus de l'eau St-Léon chaude, et maintenant j'ai recouvré la santé, et cela grâce à l'eau minérale de St-Léon."

SOUMISSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées et endorsées "Soumissions" seront reçues d'ici au 13 AVRIL, 1889, inclusivement, par le révérend Messire L. O. Moisan Ptre curé de St Narcisse de Beaurivage, comté de Lotbinière pour finir l'intérieur de l'Eglise. Les plan et devis seront visibles au presbytere de la dite paroisse où un bureau du soussigné. On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

E. M. TALLOT, architecte,
Ie Rue St Joseph,
St-Roch Québec

ul 3 a Avril

Aux amateurs d'huitres

Comme la saison d'huitres du printemps est maintenant ouverte, je suis en mesure d'offrir au public ainsi qu'à toutes mes pratiques des Malpèques fraiches, reçues le 15 courant. Je suis le seul qui en ait reçues à Québec et j'en recevrai de fraiches tous les jours. M'étant muni d'une glacière pour la conservation des huitres, je puis sans crainte dire au public que chez Wm. Savard, rue Notre-Dame, Basse-Ville, il sera mieux servi que partout ailleurs.
Je fais venir les huitres directement et puis les vendre en gros et en détail à des prix qui n'admettent pas de compétition.
P. S.— J'ai fait subir à mon Hotel des réparations nouvelles, et au 1er de mai j'offrirai au public une magnifique salle dans laquelle les amateurs pourront déguster les huitres au verre, à l'assiette, sur écailles, et en soupe.

E. et J. 1 m.

A LOUER

A partir du 1er mai prochain, ce cottage en briques, confortable, sur le côté nord du chemin Ste-Foye, et sur le chemin Belvedeire, connu sous le nom de Glenfield, à environ une mille de la barrière, contenant 14 chambre, bain, eau, serres jardin etc. La maison est construite de sorte que 6 ou 7 chambres peuvent être détachées de la bâtisse principale Aussi un cottage, porte voisine, contenant 8 chambres.

BIGNELL, AUSTIN & BORLASE
Notaires,
rue St Pierre.

1 n. o.

Feuilleton de L'ELECTEUR

65

LA QUITTANCE DE MINUIT

LE SLOOP

Peu d'instants après, Georgiana, Frances et lord George étaient réunis à l'entrée du parc. Pendant les quelques minutes employées par lady Moutrath à échanger sa robe de chambre contre un costume de promenade, Frances avait pu parler et combattre de son mieux les terreurs de la jeune femme. En ces circonstances, toute diversion est heureuse.
Les fantômes qu'on se fait deviennent plus effrayants dans le tête-à-tête. On veut justifier ses craintes et s'excuser d'avoir peur ; on colore, on poétise, on exagère. Si bien que la crainte grandit, grandit, et qu'on se meurt d'épouvante, pour avoir cherché à se rassurer.
Frances elle-même avait été sérieusement émue par le récit de Georgiana. Quelques circonstances de cette étrange histoire lui avaient donne à penser ; elle avait accepté un instant le crime pour vraisemblable ; elle avait frémi aux menaces de cette femme mystérieuse, dont l'obsession poursuivait son amie. Mais cette émotion, Frances l'avait subie en dépit de sa raison, pour ainsi dire. Elle s'était révoltée plus d'une fois contre la persuasion qui se glissait en elle.
Elle se souvenait. Toute petite, Georgiana faisait déjà des romans. Elle arrangeait les choses de la vie en drames mignons, et savait saupoudrer de mystères les plus vulgaires incidents.
C'était sa vocation que d'embellir ainsi le réel. Il y avait en elle, au plus haut degré, cet élément romanesque qui est une maladie chez les Anglaises. Elle s'entourait à plaisir d'une atmosphère convenue ; elle arrangeait le monde en théâtre, disposant avec une adresse infinie ses décorations, ses trappes et ses doubles fonds. Frances savait cela.
La présence de lord George suffit à lui rouvrir les yeux.
Pourtant elle ne voulut point heurter de front ce qu'elle croyait être la fantaisie de Georgiana ; elle lui dit de bonnes paroles ; elle lui promit son aide fidèle et la rassura doucement.
Lady Montrath avait subi elle-même l'effet de la venue de son mari. Cette diversion avait rompu brusquement sa lugubre histoire, et l'avait forcée de congédier ses terreurs si complaisamment évoquées. En elle, ce qui était vrai faisait une confusion si étroite avec ce qui était joué, qu'elle n'eût point su dire elle-même où finissait la réalité, où commençait la comédie. Elle souffrait. Elle avait sujet de souffrir, et ses craintes, qui avaient un fondement, s'alliaient à de fantastiques effrois que milady s'était faits à elle-même laborieusement, ingénieusement, et qu'elle ne savait plus reconnaître de ses inquiétudes véritables.
Quand elle avait grand besoin d'être calmée, une voix bienfaisante s'élevait au dedans d'elle et lui disait : " Le mal n'est pas si grand que nous voulons bien le faire ; nous avons un peu chargé tout cela. Nous ne savons point le compte de nos exagérations ; mais il y en a, nous pourrions bien jurer ....."
C'était la conscience de lady Montrath qui parlait ainsi, confessant sa faiblesse. Cela lui mettait du baume dans l'âme et la rendait brave outre mesure. Pour quelques heures, elle devenait esprit fort. Elle refusait de voir l'évidence, elle qui, l'instant d'auparavant, ajoutait à l'évidence acceptée tout un supplément de fantasmagorie.
Et, comme il arrive toujours, ces revirements avaient lieu après de fortes crises. Aujourd'hui l'accès avait été violent, la réaction s'opéra vite. Avant d'avoir fini sa toilette, lady Montrath était notablement égayée.
—Chère Fanny, dit-elle, comme si elle eût voulu expliquer cette sérénité soudaine, il faut bien que je cache mes craintes. Le moyen le plus sûr de rendre le danger inévitable, ce serait de montrer de la frayeur.
Frances n'eut garde de contredire un raisonnement si sage. La vue de lord George avait éveillé en elle une pensée qui ne se rapportait point à son amie. Elle était venue à Montrath dans un but, et ce but, un instant oublié, lui revenait en mémoire.
Lord George était puissant, et Frances voulait sauver ce noble vieillarp que les juges de Galway menaçaient de mort, et qui était le père de Morris Mac-Diarmid.
Lord George accueillit les deux dames avec beaucoup de grâce. Il baisa la main de Frances, il baisa la main de Georgiana, et offrit ses deux bras avec une franche bonhomie.
Il avait vraiment une bonne figure avec son costume de chasse sortant des ateliers de Holmes, sa casquette de sportsman et son beau teint britannique, allumé encore par l'air frais du matin.
Frances avait sa simple toilette de chaque jour ; Georgiana portait une robe blanche, et toutes deux étaient coiffées du chapeau de paille, inévitable parure des fronts anglais. Soit effort de volonté, soit disposition naturelle, Georgiana n'avait rien conservé de sa tristesse récente. Ses joues avaient maintenant de délicates couleurs, et sa jolie bouche retrouvait son sourire.
Frances gardait sa beauté sereine. On n'aurait point su dire laquelle des deux était la plus charmante.
On s'enfonça sous les grands ombrages du parc. Milord était affectueux ; Georgiana recevait comme il faut ses avances, et la promenade se poursuiviat, égayée par un excellent accord. Frances regrettait presque ses frayeurs, et se promettait de n'être plus reprise à pareille comédie. D'après le récit de Georgiana, elle s'était fait de lord Montrath une idée si fausse que l'immobile figure du nobleman lui sembla désormais pleine de candeur. Elle prenait confiance à tel point que, au bout d'une demi-heure de promenade, elle avait gagné le courage de présenter sa requête en faveur du vieux Miles Mac-Diarmid.
A ce nom, lord George perdit le sourire qui ne l'avait point quitté depuis le chteâau Il jeta sur Frances un furtif regard, puis ses yeux se baissèrent.
—On le dit bien coupable, murmura-t-il.
—Il est innocent ! s'écria Frances chaleureusement.
Georgiana, qui n'était point prévenue, regarcait son amie avec surprise. Lord George avait eu le temps de se remettre ; son sourire était revenu.
—Assurément, dit-il, miss Roberts est un excellent juge, mais je ne me serais point attendu à recevoir une demande pareille de la part d'une nièce de M. Josuah Daws.
Frances avait les joues couvertes de rougeur, mais son œil ne se baissait point.
—Mon oncle a les devoirs de sa charge, répondit-elle, et je crois que sa charge donne de malheureuses préventions contre tout accusé. Mais j'ai assisté à l'interrogatoire de ce vieillard, milord ; j'ai vu qu'il n'y avait point de preuves, et je viens vous supplier .....
—S'il n'y a point de preuves, interrompit Montrath, on ne pourra le condamner.
Frances secoua sa blonde tête d'un air triste.
—Vous savez mieux que moi, milord, murmura-t-elle, que la justice humaine est sujette à se tromper. Mon oncle affirme que ce malheureux vieillard sera mis à mort.
Montrath garda le silence. Ils étaient assis tous les trois sur un banc de gazon, et les deux amies se trouvaient l'une après de l'autre. Georgiana qui s'occupait volontiers d'elle-même, suivait avec distraction cet entretien, qui ne l'intéressait pas personnellement, et n'y prenait aucune part.
Montrath avait les yeux à terre depuis que le nom de Mac-Diarmid avait été prononcé ; il y avait de l'embarras dans son maintien ; il semblait réfléchir et son visage exprimait de l'indécision.
—Je vous en prie, Georgy murmura Frances à l'oreille de son amie, venez à mon aide et intercédez comme moi !
—Quel intérêt avez-vous ? ... commença lady Montrath également à voix basse.
—Je vous en prie ! interrompit Frances.
Lady Montrath ne put pas hésiter davantage.
—Milord, dit-elle, si je croyais que mon intervention pût avoir quelque influence, je joindrais ma prière à celle de miss Roberts.
Montrath releva sur elle un regard souriant et libre désormais de tout embarras.
—Etes-vous donc aussi convaincue de l'innocence de l'accusé, milady ? demanda-t-il avec gaieté.
—Miss Frances est ma meilleure amie, répondit Georgiana, et ses désirs sont les miens.

A continuer

Nouvelles de Montreal

Les Jesuites vs le "Mail"

La succession Pope

Le fouet

(Service spécial de l'ELECTEUR,

Montréal, 8 avril.—M. Lamothe, l'avocat chargé de conduire les procédures dans la cause des RR. PP., jésuites vs le *Mail* a déclaré, ce matin, qu'il avait notifié les avocats du *Mail* qu'aucun delai ne serait accordé. MM. McMaster et Cie représentent le *Mail*.

Il est à peu près certain que l'échevin Rousseau, un ancien citoyen de Québec, sera nommé surintendant de l'aqueduc de Montréal *vice* M. Louis *Lesage* décédé.

—Les membres de la "protestant ministerial association," ont eu une grande assemblée, cette après-midi, et ont félicité les 13 députés qui ont voté pour la motion O'Brien. Ces fanatiques ont aussi censuré M. Mercier, déclarant que lui seul était la cause de tout le mal.

—Hier, les membres de l'Union Catholique ont célébré le triomphe remporté par les Jésuites à la chambre des Communes. Les discours ont été prononcés par MM. Desjardins, Leclaire, les hon. MM Larivière et Trudel.

—La *Presse* et le *Monde* continuent à épiloguer, chacun à sa façon, sur la succession de l'hon. M. Pope. Il est très évident que les deux factions, Langevin et Chapleau, sont plus que jamais aux antipodes l'une de l'autre.

—Nous avons eu aujourd'hui un magnifique temps de printemps partout on voit de larges flaques d'eau et les chemins d'hiver sont presque complètement disparus.

—Une foule de curieux stationnait aujourd'hui sur les quais pour épier les mouvements de la glace.

—Le supplice de l'ignoble personnage qui a nom André *alias* Black Mainville a eu lieu ce matin à la prison de Montréal.

Ce misérable a été condamné à dix huit mois d'emprisonnement et à quinze coups de fouet pour assaut indécent sur une petite fille de onze ans, dans la rue Labelle, le 5 mars dernier.

Le chatiment a été infligé à sept heures et cinq minutes, ce matin. Une vingtaine de personnes comprises du député-shérif Dubreuil, qui présidait à l'exécution, du Dr Desmarteau, des journalistes, du geolier, M. Payette, d'officiers de la prison et de curieux étaient present.

Le gros "Black" fut dépouillé de son habit jusqu'à la ceinture et étendu sur le chevalet incliné sur le mur, les mains et les pieds liésaux quatre coins, et on lui banda la tête avec un mouchoir.

Le bourreau s'est alors avancé, son fouet à neuf mèches à la main ; chaque mèche porte quatre nœuds aux extrémités. Le manche de ce fouet a environ un pied et demi de long. Le bourreau, bras nus jusqu'aux coudes, prend sa position mesure la distance qui le sépare de la victime, fait tourner son fouet autour de sa tête et attend le signal.

Un profond silence regnait dans l'appartement. Une pénible impression pesait sur les spectateurs oppressés par la brutalité de la peine, tout méritée qu'elle soit. "Allez" cria le député-shérif Dubreuil. Le fouet siffle et retombe avec une force terrible sur le dos du supplicié.

Ce premier coup a été le plus fort de tous, et nul doute que, si le bourreau eut continué de cette allure, Mainville aurait trouvé la dose trop forte. Le second coup fut presque manqué mais les autres furent appliqués avec régularité et precision sans être aussi violents que le prémier. Les traces du fouet ne tardèrent pas à se manifester par la boursoffiure de la peau sur l'épaule droit. Au onzième coup, Mainville poussa un gémissement sourd; un violent frémissement lui parcourut tout le corps et le chevalet craqua sous l'effort de ses bras vigoureux qui s'agitaient de douleur. Tout l'appareil faillit crouler sous les soubresauts du supplicié.

Le chatiment continua en silence jusqu'au quinzième coup.

Selon l'habitude, le bourreau frotta de sa salive, le dos endolori et Mainville fut délié. En se voyant libre, il demanda à manger. On lui dit que son déjeuner était prêt à l'infirmerie, mais il refusa d'aller en cette endroit. On lui donna un morceau de pain et du beurre, et il prit le chemin de sa cellule d'un pas aussi allègre que si rien n'eut eu lieu.

—L'hon. J. J. Ross, de Ste Anne de la Pérade, est en cette ville.

—M. C. C. Colly, M. P., de Stanstead, est au Windsor.

M. Colly pactise avec la faction Langevin.

Rumeur d'un complot contre la vie du Prince de Galles

Londres, 8 avril.—Samedi après-midi, la rumeur s'est répandue dans la ville qu'on venait de découvrir un complot pour assassiner le Prince de Galles aux courses de Leicester.

On dit que le maire de Leicester a reçu une lettre anonyme l'avertissant d'un complot, et c'est ce qui a donné lieu à la rumeur, que le prince a apprise avec la plus grande indifférence.

Cependant le maire a pris toutes les précautions pour éloigner le danger.

La chasse a Morrison

IL EST TOUJOURS EN LIBERTE

LA POURSUITE DANS LES BOIS

Scotstown, 8 avril—Samedi, tous les hommes de police disponibles étaient à la poursuite de Morrison dans les différentes directions et se sont très éloignés, de leur point de départ.

On comprend qu'il serait d'un très mauvais effet de laisser échapper ce criminel qui semble doué d'un calcul et d'un tempérament aussi cruel que vindicatif. Le pays est battu dans tous les sens et le fugitif, bien que connaissant bien le pays, est quelquefois serré de très près ; c'est à peine s'il ose se réfugier dans les maisons ou dans les granges, il préfère se jeter dans les bois, où il peut plus aisément dérouter ses poursuivants. Lorsqu'il se voit serré de trop près, il se retourne alors et semble chercher une direction, c'est du moins ce qui le fait présumer, car aux endroits où il s'arrête les empreintes de ses pas et le sol piétiné indiquent assez son état de surexcitation et l'inquiétude qui le dévore.

Aux personnes à qui on reproche leur hospitalité pour Morrison, tous répondent invariablement : *nous sommes un peuple généreux, hospitalier et nous ne pouvons pas le laisser mourir de faim.* Ce qui ridiculise la loi. Puisqu'il est coupable de meurtre, qu'il subisse le châtiment qu'il a mérité.

AVIS AUX PASTEURS

Le juge Dugas a adressé samedi une lettre aux pasteurs de toutes les chapelles du district de Saint-François, les invitant à donner leur appui moral aux autorités. Cette lettre devra être lue demain dans toutes les congrégations.

Le juge Dugas dit que si cette influence ne réussit pas à faire revenir la population à de meilleurs sentiments, il faudrait agir avec la dernière rigueur de la loi et arrêter indistinctement toutes les personnes coupables d'enfeindre les mesures prescrites par le magistrat.

On peut s'attendre, d'ici à quelques jours, à une action prompte et décisive de la police.

(*Plus tard.*)

Gould, 8 avril.—On a temporairement fait trève à la poursuite acharnée jusque aujourd'hui dirigée contre Morrison ; mais toute la police est sur le qui-vive. On a offert au fugitif une autre chance de se rendre, et, s'il s'y refuse, on continuera la campagne contre lui avec un redoublement de vigueur.

Il parait que des habitants influents du comté se sont entendus entre eux pour trouver les moyens d'engager Morrison à se rendre lui-même.

On n'a encore reçu aucune nouvelle de ceux qui sont à la recherche du meurtrier ; ses amis même ignorent, à l'heure qu'il est, le lieu de sa retraite.

C'est l'opinion générale que l'état de choses actuel ne peut pas durer longtemps et que le fugitif sera d'ici à quelques jours ou forcé de se rendre ou capturé.

Son honneur le juge Dugas a émis depuis hier matin, un grand nombre de mandats contre les personnes qui ont hébergé Morrison et elles seront toutes arrêtées. On fait aussi des recherches pour trouver les personnes qui ont fourni des armes et des minutions à Morrison et, s'il arrivait que celui-ci tuât ou blessât quelqu'un, ces personnes seront arrêtées et poursuivies sous accusation de meurtre.

Si les recherches d'ici à quelque temps sont vaines, il est probable que le juge Dugas se transportera à ses quartiers généraux à Scotstown pour avoir plus de facilité de communications par voie télégraphique.

Quoiqu'en dise une lettre publiée dans un journal du matin et supposée écrite par le grand connétable Bissonnette, il n'est pas vrai du tout que les hommes de l'expédition contre Morrison aient été maltraités par les habitants du comté de Compton et de Gould, en particulier. On a montré cette lettre à monsieur Bissonnette. Il a nié positivement en être l'auteur : "C'est un odieux mensonge," a-il dit.

Le détachement de détectives de Québec à Mégantic.

Décidément, Morrison est l'évènement de l'année. Tout est en mouvement à ce nom. Les bons habitants du lac Mégantic, d'abord, les gens de Montréal, ensuite et en égrénant ville par ville notre population, on arrive à Québec où la même agitation se reproduit. Cependant, il faut bien le dire, malgré le mystérieux et le bizarre qu'il y a dans la conduite actuelle de Morrison, il ne faut pas prendre pour mots d'Evangile, certaines paraboles que rapportent de lui quelques journaux de Montréal. Ces journaux, nous citerons en passant le *Star* et la *Gazette*, ne savent absolument rien de certain du fugitif, et quelqu'un d'autorisé à le faire, nous assurait, hier encore, que tout ce que disent ces journaux est pûr badinage d'imagination.

"On ne devrait pas se permettre de "de telles histoires, ajoutait cette "personne. On a même prêté aux direc- "teurs de l'expédition de soi-disant juge- "ments portes sur la population de "Gould, de Stornoway et d'autres villa- "ges. Ces faussetés ne servent qu'à "aigrir le peuple de ces cantons qui "regarde la police d'un fort mauvais œil. "Les gens de Mégantic ne parlent aux "agents que lorsqu'ils ne peuvent s'en "défendre, et si ceux-ci demandent des "renseignements sur le coupable, ils se "prennent parler la langue gaëlique "comme des forcenés.

Ce quelqu'un que nous citons est digne de foi, c'est un homme qui s'est rendu sur les lieux de l'action avec le détachement de police québecquois parti samedi dernier, et qui a pu juger par lui-même des choses.

Il a bien voulu aussi répondre complaisamment à quelques questions sur le voyage des détectives de Québec.

Le détachement était rendu, samedi, à 7 heures 30 à Weedon. Les hommes, parfaitement décidés, mettaient pied à terre avec entrain, et après le déballement, prenaient un souper copieux. Le lendemain, dès le matin, toute la bande partait pour Lingweek où elle arriva vers dix heures.

Le pays est abominable, les chemins sont dans un état affreux, et c'était parait-il, les hommes qui traînaient les chevaux plus souvent que ceux-ci, les hommes.

Enfin tous allèrent se mettre sous les ordres du grand connétable Bissonnette, et c'est M. Blouin, lieutenant du neuvième qui les commande en second. Le grand connétable les a aussitôt formés en corps de patrouilles ; de la sorte, ils ont plus de chance de capturer Morrison. Toutes les opérations ont été suspendues jusqu'à hier ; on a dû les reprendre, hier soir.

A en juger par les manœuvres qui se font, il est très difficile de prendre le fugitif. A toutes les minutes on donne à la police de fausses alarmes. Lorsqu'elle se met en marche pour aller cerner un coin du pays, on lui annonce très confidentiellement que Morisson est à l'autre bout. Va-t-elle vers Gould, on lui crie qu'il est à Scotstown, et c'est un véritable jeu de colin-maillard que ce va et vient de nos agents ahuris.

Nous tiendrons nos abonnés au courant de tout ce qui concerne les braves de l'expédition de Québec, il y aura certainement de l'intérêt à voir d'ici la position qu'occupera Mégantic chacun des nôtres, et à voir comment il se comporte.

Rude epreuve

Lors de l'incendie qui a éclaté le mois dernier à la résidence de monsieur Paul Garrigue, rue St-Jean, un piano droit dont M. Garrigue avait fait l'acquisition chez l'éditeur de musique A. Lavigne a été extérieurement fortement endommagé. La boîte a été roussie, et, en plusieurs endroits profondément brûlée. Sauvé en aussi piteuse condition, le propriétaire croyait l'instrument complètement ruiné, et lorsque, quelques jours plus tard, il eut le courage de l'examiner, à sa très grande surprise, sauf le dommage à la partie extérieure, le piano avait victorieusement subi l'épreuve et le mécanisme et l'accord même du piano était en parfait ordre.

Fourniture de grains de semence

M. Frank Pennée, de la maison Pennée Peer et Plews, et Monsieur George Tanguay, ont obtenu du comité présidé par Son Eminence le cardinal Taschereau, la fourniture des grains de semence aux colons pauvres pour lesquels le gouvernement de Québec a voté une somme de $500.000.

Chambre des Communes

(*Séance du 8 avril*)

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 8 avril.

L'orateur prend son siège à 3 heures et un quart.

INTERPELLATIONS

M. Mulock.—Le gouvernement est-il instruit des défauts que la *Scientific American* a signalés dans la construction du pont de St-Georges ? Des mesures ont-elles été prises pour constater si de pareilles difficultés existent dans d'autres ponts et un rapport officiel a-t-il été fait au sujet du susdit sinistre ?

Sir John.—A la première partie de la demande : non ; A la seconde : ces remarques seront prises en considération.

M. Amyot.—Quel est le coût total du pont Victoria, de son entretien, de son administration et quels sont les revenus annuels qu'il produit?

Sir John.—Le gouvernement n'est pas informé. L'honorable membre ferait mieux de s'adresser au Grand-Tronc.

M. Charlton.—Des permis ont-ils été accordés à la compagnie de Long Point pour la pêche de l'achigan ?

M. Tupper.—Non.

M. Charlton.—Pareille permission a-t-elle été donnée à une compagnie de particuliers et dans quelles conditions ?

L'Hon. M. Tupper.—Le gouvernement a accordé cette permission à des particuliers, mais l'achigan mâle ne doit pas être détruit.

M. Thérien.—Le gouvernement a-t-il reçu des rapports concernant l'ouverture de deux bureaux de poste, dans le nord du comté de Montcalm?

M. Haggart.—Deux demandes ont été faites et accordées.

M. Thérien.—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer des officiers pour surveiller les propriétaires de moulins à scie et les empêcher de jeter les sciures de bois dans les rivières.

L'hon. Chs. Tupper—Des officiers ne seront pas nommés, mais les officiers ordinaires du gouvernement ont reçu des instructions a ce sujet.

M. Charlton.—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter au cours de cette session, un bill à l'effet de constituer légalement l'ordre orangiste ?

Sir John Macdonald.—C'est là un bill privé, mais j'ai lieu de croire que l'honorable membre n'aura pas l'occasion, cette année, de voter contre un tel bill comme il l'a fait 2 fois déjà.

AVIS DE MOTIONS

M. Langelier (Québec).—Ordre de la chambre.— Copie de toute correspondance, soumissions, contrats ou documents relatifs à une ligne de steamers rapides pour le transport des malles sur l'Atlantique.—Rejeté.

M. Langelier (Québec).—Ordre de la chambre. — Copie de toute correspondance, mémoires, comptes et documents relatifs au remboursement à l'archevêché de Québec du, capital de la vente de £100 sterling que lui devait le gouvernement fédéral.—Rejeté.

Le général Laurie demande copie des instructions et adrsses aux officiers de douane au sujet de l'importation du poisson en entrepôt pour fins d'importation subséquente. Il cite des documents à l'effet de montrer que l'importation du poisson français (de l'île St-Pierre), nuit énormément aux pêcheurs des provinces maritimes.

MM. Jones et Flynn se plaignent que la politique commerciale du gouvernement rendrait impossible le débouché naturel qui s'offre au poisson canadien sur les marchés américains. Le libre échange ferait disparaître tous ces inconvénients.

M. Kenny n'admet pas la conclusion de ces messieurs et demande seulement que le poisson français importé dans les provinces maritimes soit traité comme l'est le poisson canadien sur les marchés des Etats-Unis.

Le poisson français est supérieur au poisson pêché dans les eaux canadiennes et son importation dans nos villes règle le prix du poisson. Ce régime peut ruiner nos pêcheurs. Notre politique commerciale est la protection. Protégeons donc la plus importante, la seule grande industrie des provinces maritimes. Le présent règlement est injuste et notre population s'en plaint. Espérons qu'avant longtemps les ministres auront trouvé un remède à ce mal.

L'hon. M. McKenzie Bowell.—Les inconvenients dont se plaignent ces messieurs ne sont pas un fait nouveau pour moi. Quand j'ai visité Halifax, il y a trois ans, conservateurs et libéraux m'ont demandé la même chose. La mesure est donc du domaine commercial. Je ne comprends pas ce que la réciprocité illimitée vient faire dans tout ceci. Depuis 3 ans, je travaille à remédier à ces inconvénients. J'ai pris des informations à ce sujet auprès des officiers du gouvernement et on m'a fait des rapports long et élaborés. J'y ai cherché inutilement en quoi l'importation du poisson français puisse nuire aux pêcheurs canadiens. Cependant qu'on me présente un règlement meilleur que celui qui existe actuellement et je suis disposé à le recommander à mes collègues.

M. Davies dit que le grand remède et le plus pratique serait la réciprocité. Les provinces maritimes en profiteraient non seulement pour l'industrie de la pêche, mais aussi pour le charbon, etc., etc.

M. Freeman demande la protection de l'hon. McKenzie Bowell pour les pecheurs canadiens.

A 6 heures, la séance est suspendue.

La Chambre se forme en comité général, la discussion continue sur le bill du Pacifique. M. Kirkpatrick explique que le gouvernement, ne sera nullement affecté dans ces finances, s'il accorde à la compagnie, la somme qui est demandée dans le bill. A ceux qui trouvent le gouvernement extravagant, il répond que l'argent demandé n'est pas trop considérable quand on considère les grandes dépenses que nécessitera la construction de la ligne projetée.

M. Edgar dit que si le gouvernement a l'entention de se débarrasser au plus vite de ce bill, il ne s'y opposera pas, mais il trouve la compagnie du Pacifique insatiable.

L'année dernière, le gouvernement a accordé 15 millons pour le paiment de certaines dépenses et pour le même objet, cette année, la compagnie demande 12½ millions.

L'hon. M. Laurier.—Hier soir, le premier ministre a admis qu'un arrangement avait été fait entre le gouvernement et la compagnie. Bien que je désire en finir au plus vite avec ce bill, la chambre ne peut l'adopter, ni même le discuter, si on ne connait pas la nature exacte de ce compromis.

Sir John Macdonald.—Le compromis en question ne doit inquiéter personne. Il laisse parfaitement libre la position de ce bill.

M. le Dr Landerkin.—Le ministre de la Justice doit nous dire si l'arrangement entre le gouvernement et la compagnie peut changer la nature de ce bill (soulever) le domaine privé.

Sir John Thompson.—L'hon. membre n'a rien à craindre sous ce rapport.

L'hon. Peter Mitchell.—Le bill a pour but unique de protéger les intérêts domestiques de la compagnie. La majeure partie du bill n'est rien de nouveau ; elle a déjà été preuve et signée dans des contrats antérieurs entre le gouvernement et la compagnie. Tout ce qu'il y a de nouveau, c'est la somme de £250 sterling qui est demandée pour les fins que j'ai dites plus haut.

La discussion se continue entre MM. Edgar, Kirkpatrick et le Dr Robinson, sur quelques clauses du bill.

M. Small propose la seconde lecture du bill.

M. Cook explique son biil intitulé : Acte modifiant l'acte des chemins de fer.

Le bill a pour objet de faire construire des plate-formes (quais) et des gardes à tous les points d'arrêt des chemins de fer. Il pourvoit en outre, à ce que les malles des voyageurs ne soient pas endommagées par les employés.—(Rapporté.

M. Madill.—Acte à l'effet d'obliger les propriétaires d'élévateurs et de ponts à prendre des mesures pour prévenir les accidents.—(Rapporté).

M. Paterson (Essex).—Que le bill intitulé : Acte autorisant les navires enregistrés aux Etats-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes, soit maintenant lu la seconde fois.—(Rejeté).

M. Cook.—Acte pourvoyant à l'examen et à l'octroi de licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnent sous pression. L'orateur énumère les nombreux accidents qui résultent du fait que les machines à vapeur ne sont pas examinées assez sérieusement et propose que les machines soient tenues de satisfaire à telles conditions qui les rendent plus sûres. Il cite l'opinion de plusieurs ingénieurs qui parlent dans le même sens.

L'hon. Chs. Tupper explique que ce bill tombe plutôt sous le contrôle des législatures provinciales et des municipalités. Il propose en conséquence qu'il ne soit pas lu une seconde fois, mais que la seconde lecture soit remise à 6 mois.

Seconde lecture du bill "Acte à l'effet de prévenir et de supprimer les coalitions formées pour géner le commerce."

A ce sujet l'orateur dit que dans tous les pays du monde, aux Etats Unis surtout, on trouve des exemples innombrables de commerce ainsi monopolisé par les coalitions. Il cite l'exemple du *Standard Oil Company* qui accapare le trafic entier de l'huile de pétrole dans le pays voisin ; même inconvénient pour le raffinage et la fabrication du sucre dans le Canada. Nous voyons la même chose se produire dans le commerce du charbon, à Ottawa et à Toronto. (adopté.)

A 1 heure du matin la chambre s'ajourne.

Nouvelles du jour

☞ **La Cie du Chemin de fer de Quebec et du lac Saint Jean emet des billets de passage a taux reduits, pour un nombre de cinq personnes ou plus voyageant ensemble a toutes les stations sur sa ligne, fournissant l'occasion de faire une excursion de peche, de chasse, ou pour aller aux ucreries, a bas prix**

Les gamins

Nous attirons l'attention de nos braves gardiens de la paix, sur le fait qu'une bande de gamins ont élu domicile, coin des rues St Jean et Ste Claire.

Ces messieurs ne se contentent pas seulement d'encombrer le trottoir, mais insultent les passants.

Ces scènes disgracieuses se passent principalement avant et après les offices, le dimanche.

Pour l'Europe

M. le Dr Vallée part, samedi, pour l'Europe, où il va passer six mois, à Paris.

C'est un voyage d'étude que M. Vallée va faire, dans l'intérêt de ses clients et de ses élèves, à l'Université Laval. Il va aussi étidier particulièrement les maladies cérébrales.

M. le Dr Vallée va s'installer à Paris avec toute sa famille. Il s'embarquera à New-York, à bord d'un steamer de ligne belge, en destination d'Anvers.

La debacle

La débâcle, sur le Richelieu s'est opérée, vendredi matin, sans accidents. C'est neuf jours plus tôt que l'année dernière.

L'eau est très basse.

Morsaux dents

Un cheval attelé sur une charrette a pris peur, hier soir vers six heures, sur la rue St Joseph. Heureusement il a pu être arrêté avant qu'il eut causé quelque accident. Plusieurs sacs de fleur qui se trouvaient dans la voiture ont été éparpillés sur la route.

La malle anglaise

Le paquebot-poste portant les malles européennes n'était pas encore signalé hier midi.

"Le Stenographe Canadien

Nous accusons réception du *Sténographe Canadien*, numéro d'avril.

Ce deuxième numéro contient des notes et correspondances très intéressantes sur la stenographie, un travail sur l'origine des arts abréviatifs, et, entre autres une leçon pratique qui permet au lecteur de lire et écrire immédiatement la sténographie Duployé, moins la vitesse, qui s'acquiert par la pratique.

Nous ne saurions trop recommander cette feuille à nos lecteur qui est destinée à rendre de grands services aux hommes d'affaires.

Le prix d'abonnement est de $1.

Adresser toutes communications au *Sténographe Canadien*, Montréal.

La goelette "Audette & Robitaille"

Les plongeurs qui travaillaient vis-à-vis Trois-Rivières à la recherche des objets perdus dans le naufrage de la goélette *Audette & Robitaille*, sont revenus à Québec.

Ils ont trouvé l'endroit où sont ces objets, paraît il, mais l'eau est trop trouble pour qu'ils puissent les retirer maintenant et ce travail est remis à quelque temps.

Funerailles

Les funérailles du malheureux Pierre charrié qui a été trouvé mort dans les circonstances que l'on sait ont eu lieu hier matin à l'église de St Ambroise de la jeune Lorette. Le défunt a été inhumé dans le cimetière de la paroisse.

Les tramways

On espère pouvoir sortir les tramways d'été vers la fin de cette semaine sur la rue St Jean. Ceux de la rue St Joseph ne pourront pas marcher cette semaine encore. On doit commencer ces jours-ci le déblaiment des voies.

Le temps qu'il fait

Nous avons certainement eu dimanche et hier les deux plus belles journées de la saison :

Ciel clair, soleil resplendissant, brise légère assez tiède. La neige disparait rapidement.

Encan considerable de meubles & succession

MM. Oct. Lemieux & Cie feront un encan de meubles très considérable, mardi, le 9 avril, à leur salle d'encan, 253 rue et faubourg St-Jean. Magnifique set de salon en soie écrue, en peluche et en crin ; tapis, sideboard très riche, grand miroir, chromos, peintures, tables à dîner, verrerie, vaisselle, set de chambre à coucher très élégant et une quantité d'autres effets qui seront vendus au compte d'une succession, et absolument sans réserve.

Tout sera visible lundi, le 8 avril, jusqu'à 9 heures du soir.

☞ N'oubliez pas mardi le 9.

La vente commencera à 2 heures p.m. précises.

E 3fs.

L'ouverture de la navigation

La navigation sur le Saint-Laurent sera ouverte dans quelques semaines. Une entrevue que nous avons eue, hier matin avec M. Chabot, gérant de la compagnie, nous apprend que le premier bateau de cette compagnie partira de Québec le 2 de mai prochain.

Il y a d'assez importants changements dans cette compagnie. Les contrats, cette année, sont donnés à des marchands de Québec. Ainsi, c'est M. Delaney qui doit fournir le bœuf, et le pain sortira de la boulangerie Hethrington. On n'a pas encore décidé de qui la glace serait achetée.

Dans quelques jours, nous serons en mesure d'annoncer à nos lecteurs tous les autres changements survenus.

Allons-y !

M. W. Vincent annonce dans une autre colonne que, ayant completé de grandes améliorations à son établissement, le public peut aller visiter son stock d'habits du printemps. Artistiquement décoré dans le plus beau style de M. Leonard, et rempli de nouveautés européennes, cet établissement est d'une attraction vraiment supérieure et tout à fait digne d'une visite.

Service anniversaire

Jeudi, le 11 courant, à huit heures, sera chanté, dans l'église de St. Thomas Montmagny, le service anniversaire de Dame Marie Henriette Giasson, épouse de Louis Couillard Dupuis, snr., écr.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A propos de dictionnaire

Pendant que d'un côté, dans la *Minerve* "un passant" sous l'en-tête "L'exicographie" critique le "dictionnaire d'homonymes" de M. Baillairgé, M. T. Du Courthieu, secrétaire de l'"Association Universelle" (Académie des Palmiers) société internationale, fondée en 1880 et autorisée par décret, pour l'expansion de la littérature française...." ayant pour organe, l'*Ere Nouvelle Illustrée*, écrit de Paris à M. Baillairgé, en date du 22 mars dernier :

"Votre dictionnaire aura une médaille de 1ère classe à la prochaine fête des Palmiers..... Vous avez droit aussi à une place dans notre Panthéon du mérite.

"Veuillez faciliter notre œuvre de vulgarisation moralisatrice en nous adressant avec votre photographie par une gravure (page entière de notre journal) tous documents, manuscrits ou imprimés nécessaires pour rédiger sur votre personnalité une notice originale et complète."

Soiree dramatique

Une soirée dramatique et musicale doit avoir lieu le lundi de Pâques à Lévis.

La Phosphatine Falieres

En faisant usage de cette nourriture on n'a pas à craindre les résultats souvent fatals causés par le choléra cette terrible maladie. Elle est aussi un nutritif parfait pour les invalides dans les cas chroniques ou aigus. Dépôt général à Québec : Dr Ed. Morin & Cie.

1 et m

Conference

Mardi, le 9 du courant, M. Napoléon Legendre, M. S. R. C., donnera une conférence, dans les salles de l'Union Commerciale de Québec.

Sujet : "La femme dans la société moderne."

Comme à l'ordinaire, les membres pourront se procurer des cartes, en s'adressant au gardien.

Les dames sont admises.

Par ordre,

A. L. BOULANGER,
Secrétaire-arch.
U. C. Q.

E.—2 fs.

Bijouteries

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une annonce que nous publions dans une autre colonne au sujet de la vente de bijouteries et autres. C'est une excellente occasion offerte à celui qui désirerait ouvrir un magasin d'orfèvrerie.

E 2fs.

Conseil hygieinique

Nous conseillons fortement aux personnes qui sont atteintes de cette maladie vulgairement appelée Gratelle (qui se manifeste par une démangeaison intense de la peau et fait endurer au patient un malaise insupportable), de se procurer la pommade Solari qui en trois applications opèrera une guérison certaine.

Dépôt général chez MM. Giguère et Larue, pharmaciens, coins des rues St-Joseph et de l'Eglise, St. Roch.

L. J. 1 m s.

Assurances sur la vie

La meilleure compagnie

On lit dans le *Figaro* :

"Tandis que l'assurance sur la vie subit chez nous un temps d'arrêt regrettable depuis 1882, elle continue à progresser admirablement aux Etats-Unis. On pourra en juger par les détails suivants empruntés au *New-York Democrat*. Ils concernent la *Mutual Life Insurance Co of New-York* (La Mutelle de New-York), qui a établi une succursale, 43, boulevard Haussman, à Paris, et dont les succès en France, paraît-il, ont été immédiats.

Nous publions aujourd'hui le compte rendu de la *Mutual Life*. C'est un merveilleux exemple de ce que peuvent accomplir l'énergie et l'habileté américaine. Les progrès de la *Mutual Life* prouvent que la faveur toujours croissante dont elle jouit auprès du public est à sa situation indiscutable de première institution financière du monde. Fait des plus remarquables : alors que ses nouvelles affaires ont augmenté de 48% et son excédant de 26% en un an, ses paiements après décès ont diminué de 3%.

La *Mutual Life* possède actuellement un fonds de garantie de 653 millions et 2 milliards 498 millions d'assurances en cours qui lui procurent 135 millions de recettes à l'année. Elle compte plus de 135,000 polices en vigueur. Dans ses quarante six années d'existence, elle a payé à ses assurés plus de 1 milliard 411 millions. En vingt-quatre ans seulement elle leur a distribué au comptant 408 millions de bénéfices, soit 230 millions de plus qu'aucune autre Compagnie au monde.

De tels résultats sont d'éloquents témoignages en faveur de l'habilité et de la prudence de la *Mutual Life*, et prouve qu'elle est la première et la meilleure Compagnie d'assurance qui existe. Sa supériorité sans rivale est établie par les chiffres qui précèdent et par ce fait qu'en 1888 elle a payé, après décès, 68 polices dont le montant a été beaucoup plus que doublé par suite des dividendes qui leur ont été attribués.

Les réserves de la *Mutual* et les dividendes qu'elle distribue sont plus élevés que ceux des autres Compagnies, aussi nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle est la première et la plus sûre Société d'assurance qui existe, et nous engageons chacun de nos lecteurs à lire le compte-rendu de la *Mutual Life* pour en faire son profit. M. W. J. Fraser est l'agent à Québec. 101 rue St. Pierre.

j e—4fs

DECES

Hier, le 8 avril 1889, à Balvenie, chemin Ste-Foye, est décédé à l'âge de 6 ans et 9 mois, Marie Emélie Gabrielle, enfant du Dr Edmond Gauvreau.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui à 3 h. p. m.

Vacances de Pâques

DES BILLETS DE RETOUR seront émis de toutes les stations sur ce chemin AUX PRIX DES BILLETS SIMPLES de PREMIERE ou de SECONDE CLASSE, jeudi, vendredi, (vendredi-Saint) et samedi, 18, 19, et 20 avril, bons pour revenir jusqu'au 27 avril inclusivement.

J. G. SCOTT,
Sec. et Gérant.

ALEX. HARDY,
A. G. F. & P. Agent.
8 avril 1889, 6, 9, 11, 13 & 16-D

MAISON DE VILLE A VENDRE

Numéro 55, rue d'Auteuil, en face de l'Esplanade, ci-devant occupée par madame de Léry, 17 chambres spacieuses, chambre de bain, eau chaude et froide à chaque étage, caves à vin et à légume, grande voûte à l'épreuve du feu, fournaise, etc., etc. De plus, cour spacieuse, glacière, remise, écuries (9 stalles) etc.

L'ordre et l'état parfait dans lequel se trouve cette maison, ses dimensions, sa situation, etc., etc., en font une des plus enviables de cette ville.

Possession au 1er mai, et même plus tôt si requis.

On peut en faire la visite de 3 à 5 heures de l'après-midi.

S'adresser à
TESSIER, DELAGE & DE LERY,
Notaires, No 10 rue d'Aiguillon.
Québec, 8 avril 1889.—1m.

Le et après SAMEDI, le 8 SEPTEMBRE 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches.

ALLANT AU NORD

8.00 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chambord à 6.30 P. M., et à Roberval à 7.10 P. M.

3.30 P. M.—Train mixte pour St. Raymond, tous les jours, y arrivant à 6.50 P. M.

ALLANT AU SUD

0.15 A. M.—Train mixte de St. Raymond, tous les jours pour Québec, y arrivant à 9.35 A. M.

10.00 A. M.—Express direct de Roberval (et de la Jonction Chambord à 10.40 A. M), tous les jours, pour Québec, y arrivant à 9.10 P. M.

Les trains font raccordement à St. Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village Valcartier, et à St. Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Le fret pour tous les points des districts du lac, St. Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest enregistré pour Roberval.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et de taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 h. P. M.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière à Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant et à tous les points au nord de la rivière à Pierre, bons pour revenir par le train partant du Lac St. Jean, lundi matin seulement.

J. G. SCOTT.
Secrétaire & Gérant

CHEMIN DE FER

LE QUEBEC CENTRAL

La ligne la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre viâ Sherbrooke et Newport, Vermont.

Le et après LUNDI, le 29 octobre prochain, les trains quitteront Québec :

EXPRESS—Départ de Québec par le bateau-passeur 12.40 p.m., de Lévis à 1.10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3.25 h. p.m., arrive à Sherbrooke à 8.00 h. p.m., arrive à Newport, Vt, à 10 h. 00 p.m.; arrive à Boston à 8 h. 30 a.m.; arrive à New-York à 11 h. 45 a.m.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à h. 1.30 p.m. ; de Lévis à 2.30 p.m. ; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.40 p.m. ; arrive à St. François à 7. 45 p. m.

Les trains arrivent à Quebec :

EXPRESS—Part de New-York à 4 h. 00 p.m. ; de Boston à 7 h. p.m. New-port à 6 a.m. Arrive à Lévis à 3 h. 10 p.m., et à Québec par le bateau-passeur à 3.30 p.m.

MIXTE—Part de St. François à 6 a m., de la Jonction de la Beauce à 7 h. 25 a. m. ; arrive à Lévis à 11.15 a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 11. 30 a.m.

Connexions sûres faites avec l'Intercolonial à la Jonction d'Harlaka et à Lévis pour les passagers allant sur cette ligne dans les différents points de la Nouvelle Angleterre. Malles de New-York et Boston transportées sur cette voie.

Le bagage est étiqueté entre tous les endroits.

Pour billets, et autres informations, s'adresser au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St. Louis.

A. STEELE.
Gérant général.

H. WALSH.
Gérant des passagers
Sherbrooke, 25 octobre 1888

Commercial

La maison Myrand & Pouliot à l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général, le plus bel assortiment de marchandises sèches qui puisse se voir pour le printemps. Chaque département est complet.

Département des Messieurs

Tweeds Anglais, Ecossais et Canadiens. Serges françaises et anglaises pour habillements et pardessus. Caniisols et caleçons de tous genres. Collets et poignets anglais. Studs, cravates, etc.

Département des Dames.

Etoffes à robes unies, barrées, carreautées, serges, satin soleil, cachemire Henriette, ornements perlés te en soie pour garniture de robes, rubans, etc., etc.

SPECIALITE

Fourniture pour maison : tapis Bruxelles et Tapestry, tapis de laine, tapis de